

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

Direction de l'Environnement

L'agriculture sur Marne et Gondoire – 2010



Sommaire

CONTEXTE	- 3 -
1. L'agriculture française.....	- 7 -
1.1. L'agriculture Française en Europe	- 7 -
1.2. L'agriculture française et francilienne	- 10 -
2. L'agriculture en Seine et Marne	- 14 -
L'AGRICULTURE SUR MARNE ET GONDOIRE	- 16 -
1. Les exploitations agricoles.....	- 16 -
1.1. La Surface Agricole Utile	- 16 -
1.2. Les productions sur Marne et Gondoire.....	- 19 -
1.2.1. Les exploitations céréalières ou de grandes cultures.....	- 21 -
1.2.2. L'élevage.....	- 22 -
1.2.3. Les cultures maraichères	- 22 -
1.3. Moyens matériels.....	- 23 -
1.3.1. Bâtiments et siège d'exploitation.....	- 23 -
1.3.2. Le matériel agricole	- 23 -
1.4. Les certifications et les démarches environnementales des exploitants ..	- 23 -
1.5. Les partenaires économiques.....	- 24 -
2. Les exploitants agricoles	- 24 -
2.1. L'âge des exploitants.....	- 24 -
2.2. Les moyens humains sur Marne et Gondoire	- 25 -
2.3. La transmission des exploitations	- 26 -
3. Le foncier	- 27 -
3.1. La perte de foncier depuis les 20 dernières années	- 28 -
3.2. Le parcellaire agricole	- 30 -
3.3. La répartition propriété fermage	- 30 -
4. Les atouts du territoire	- 32 -
4.1. La diversification des activités	- 32 -
4.2. Les circuits courts	- 32 -
4.3. Les facteurs physiques du territoire	- 34 -
5. Les contraintes du territoire	- 36 -
5.1. Les circulations agricoles	- 36 -
5.2. Les dépôts sauvages et l'accès aux parcelles	- 38 -
5.3. Dégâts de gibiers	- 38 -
ACTIONS ET PERSPECTIVES	- 39 -
1. Actions : synthèse et propositions	- 39 -
1.1. Le Foncier	- 39 -
1.1.1. Les outils de protection.....	- 39 -
1.1.2. Les conventions avec la SAFER.....	- 41 -
1.2. Le parcellaire et les circulations agricoles	- 42 -
1.2.1. Regroupement parcellaire	- 42 -
1.2.2. L'accessibilité aux parcelles.....	- 42 -
1.3. Les circulations agricoles	- 43 -
1.4. Renforcer le lien rural/urbain par une communication active	- 43 -
1.4.1. La sensibilisation des habitants.....	- 44 -
1.4.2. La sensibilisation du jeune public	- 46 -
1.4.3. La communication concernant les projets des agriculteurs.....	- 47 -
1.5. Les pratiques environnementales et le maintien des paysages.....	- 48 -

2. Le PPEANP, visibilité sur l'avenir des exploitations.....	- 48 -
Conclusion	- 55 -
Bibliographie :.....	- 57 -
Glossaire	- 58 -

CONTEXTE

L'intercommunalité de Marne et Gondoire a été créée en décembre 2001, animée par la volonté de 9 communes (parmi les moins urbanisées de la ville nouvelle du secteur III de Marne la Vallée) d'unir leur énergie pour préserver leur qualité de cadre de vie et promouvoir solidairement un développement durable de leur territoire. Quatre communes supplémentaires ont décidé de rejoindre cette dynamique le 1^{er} janvier 2005 entraînant le changement de statut en Communauté d'Agglomération. Suite à cette nouvelle adhésion, deux communes rurales ont rejoint la CAMG en 2007 et 2008. Aujourd'hui, le territoire de Marne et Gondoire compte 15 communes pour 56 142 habitants sur 7 240 hectares (recensement 2007).

Le territoire de Marne et Gondoire évolue de manière particulièrement rapide. Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être élaboré d'ici fin 2011. Il a pour objectifs majeurs de rationaliser les périmètres des EPCI. Il pourra proposer des modifications de la carte intercommunale et avoir un impact sur la composition de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Ainsi, dans ces premières recommandations, le préfet préconise l'intégration des communes de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain dans la CAMG. D'autre part, la commune de Jablines est en cours d'adhésion à l'intercommunalité, celle-ci devant être effective début 2012.

Le territoire de Marne et Gondoire est situé au cœur de la ceinture verte de l'agglomération parisienne, sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée pour les deux tiers de son périmètre. Marne et Gondoire est un espace diversifié, mêlant rural et urbain. Compte tenu de sa situation géographique, les espaces agricoles et naturels qui composent le territoire font de Marne et Gondoire un maillon fort du système régional des espaces ouverts. L'agriculture est très présente sur le territoire. Elle représente plus de 1700 ha (soit 26% du territoire) centrée sur la plaine de Jossigny, le plateau de Dampmart et Thorigny sur Marne. Dès sa création, Marne et Gondoire a souhaité mettre en œuvre une politique agricole volontaire afin de reconquérir les espaces agricoles, de garantir leur pérennité, de diversifier les exploitations et ainsi d'assurer le respect de l'environnement.

Marne et Gondoire a mis en place en 2004, avec la Chambre départementale d'Agriculture de Seine et Marne et les agriculteurs du territoire, des groupes de travail autour des thématiques suivantes :

- les circulations agricoles,
- la valorisation des produits agricoles,
- la valorisation du bâti agricole,
- les énergies renouvelables.

Ces groupes de travail visaient à développer l'activité économique des entreprises agricoles du territoire par l'émergence de projets. Ces échanges ont débouché en juin 2007 à la mise en place d'un Projet de Développement Économique Local (PDEL) en partenariat avec la région Île-de-France. Ce projet a permis la réalisation d'actions ponctuelles autour des thématiques préalablement définies. Le dispositif de financement PDEL s'est terminé en juin 2010 ; mais des actions se poursuivent notamment en matière de circulations agricoles et de valorisation des produits locaux.

Les actions entreprises dans le domaine agricole par Marne et Gondoire n'ont jusqu'à ce jour eu que peu d'incidence sur le devenir des surfaces agricoles, ces dernières tendent à régresser au profit de l'urbanisation.



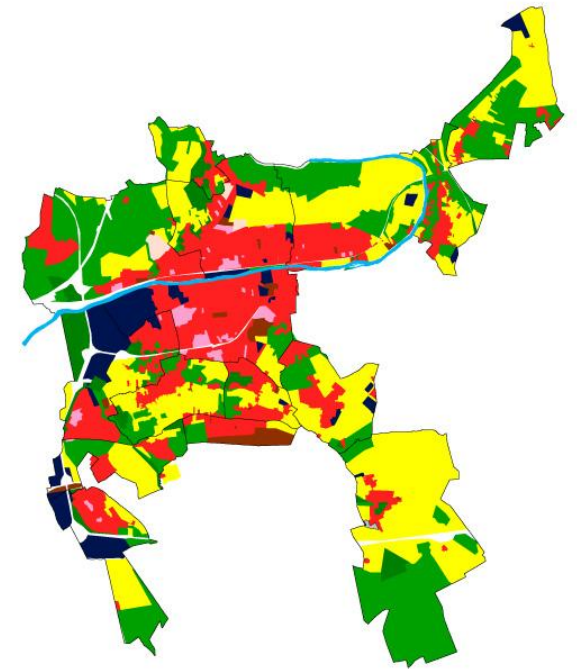
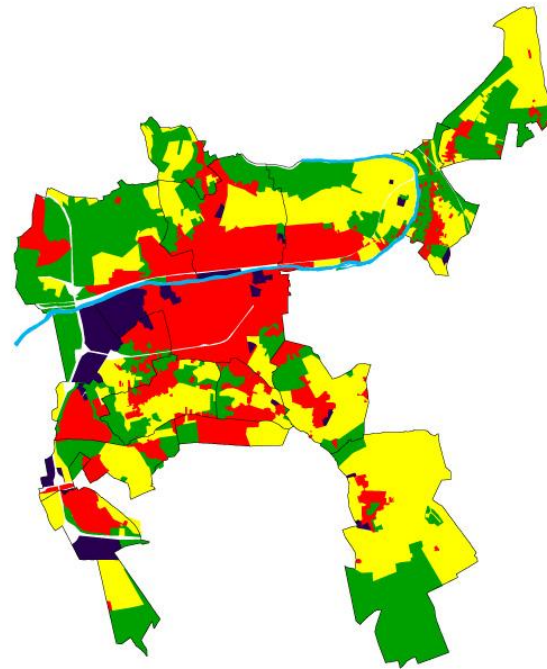
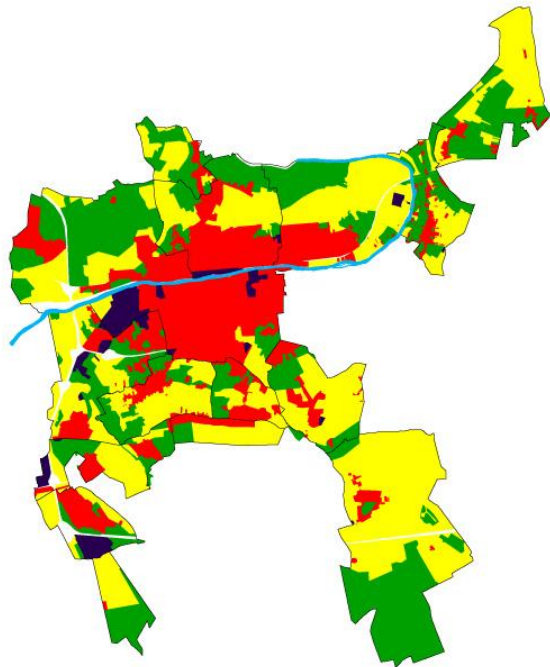
L'occupation des sols en 1987



L'occupation des sols en 1998



L'occupation des sols en 2008

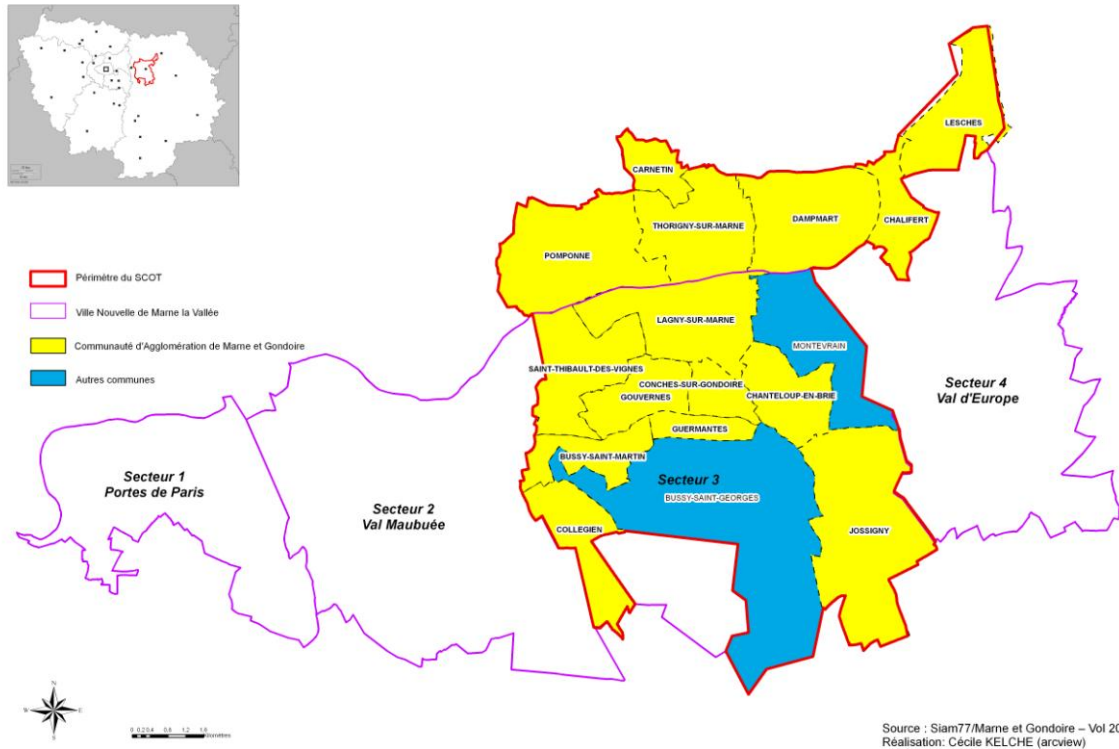


Tache urbaine

- | | | |
|---|---|--|
|  Espace boisé |  Espace cultivé |  Espace de production |
|  Espace naturel |  Espace urbanisé |  Equipements |
|  Habitat collectif |  Lotissements | |

Source : mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire - Diagnostic Mars 2011

Sur le territoire de la CAMG, le Schéma de Cohérence Territoriale « Marne, Brosse et Gondoire » est en cours d'élaboration par le SIEP (Syndicat Intercommunal d'Étude et de Programmation) du secteur III de Marne-la-Vallée. Il regroupe la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, ainsi que les communes de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain (82 021 habitants pour une superficie de 8200 hectares).



Le SCoT est un projet stratégique d'aménagement et de développement d'un bassin de vie qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace à l'horizon 2020-2025. Il définit des orientations fondamentales pour le bon équilibre de son territoire et tend ainsi à concilier croissance et valorisation de la qualité de vie.

Cet outil détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit permettre de satisfaire les besoins en logements, activités économiques, équipements publics, en veillant à la desserte en moyens de transports, à la préservation des ressources naturelles et à l'utilisation économe et équilibrée des sols.

Le SCoT assure la cohérence des politiques et des projets des collectivités qui composent son périmètre : urbanisme, habitat, développement économique, services à la population, déplacements, équipements commerciaux, environnement... au mieux des intérêts de tous.

Ainsi, le SCoT est un support essentiel pour la politique agricole du territoire de Marne et Gondoire et plus particulièrement sur la pérennisation des espaces agricoles, au cœur du projet agricole du territoire.

Ce document regroupe l'ensemble des données agricoles disponibles sur le territoire. Il permet de positionner l'agriculture de Marne et Gondoire en Seine et Marne, en Ile de France, en France et en Europe. Il vise par ailleurs à identifier les enjeux du

territoire dans le domaine agricole et confirme la nécessité de pérenniser ces espaces et d'assurer une animation du territoire la plus adéquate.

1. L'AGRICULTURE FRANÇAISE

1.1. L'agriculture Française en Europe

Avec près de 67Md€ en 2005, la production agricole française représente près de 20% de celle de l'Union Européenne à 25. La France est le premier producteur européen suivi par l'Espagne et l'Allemagne.

Surface Agricole Utile moyenne en Union Européenne (hectares) : classement par pays

Pays	2007
France	25 510
Espagne	24 893
Allemagne	16 932
Royaume-Uni	16 130
Pologne	15 477
Roumanie	13 753
Italie	12 744
Hongrie	4 229
Irlande	4 139
Grèce	4 076
République tchèque	3 518
Portugal	3 473
Autriche	3 189
Suède	3 118
Bulgarie	3 051
Danemark	2 663
Lituanie	2 649
Finlande	2 292
Slovaquie	1 937
Pays-Bas	1 914
Lettonie	1 774
Belgique	1 374
Estonie	907
Slovénie	489
Chypre	146
Luxembourg	131
Malte	10
Union européenne à 27	172 485

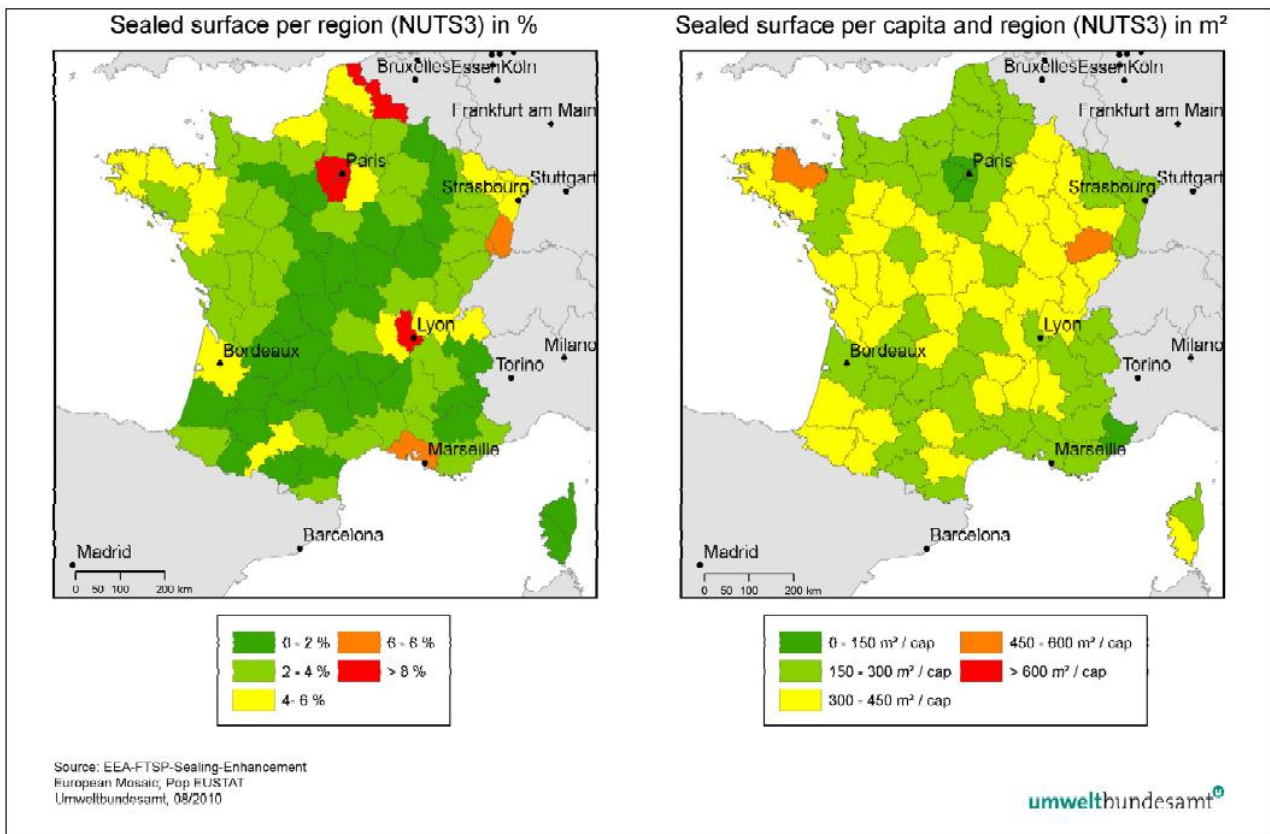
Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Scees, Agreste.

La Surface Agricole Utile (SAU) correspond à la superficie des exploitations affectée à la production végétale (à l'exclusion des surfaces d'estivage) et dont l'exploitant dispose toute l'année.

Elle comprend :

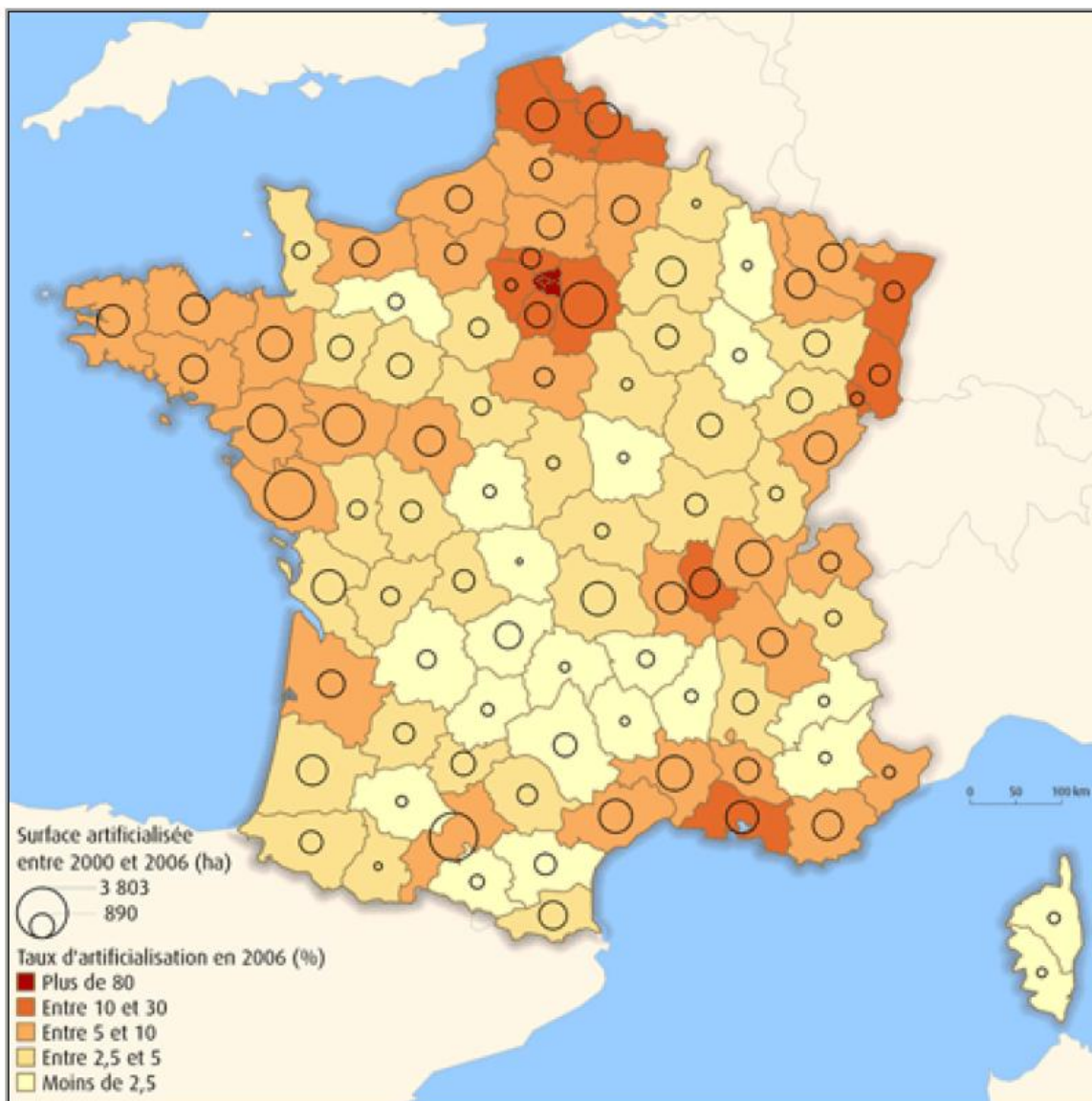
- les Surfaces en Céréales et Oléo-Protéagineux (SCOP)
- les surfaces herbagères permanentes ou STH (Surfaces Toujours en Herbe)
- les surfaces de cultures pérennes
- les surfaces cultivées toute l'année sous abri
- les haies et bosquets qui ne font pas partie de la forêt

En Europe, près de 1000km² par an (3%) soit 275 ha par jour sont artificialisés. Ces chiffres sont issus du rapport de la Commission européenne du 23 mai 2011 qui s'inquiète du danger qui guette les terres fertiles de l'Europe et les nappes aquifères. La commission constate par ailleurs la progression constante de l'artificialisation des sols en France. Dans les années 80, l'artificialisation se faisait à un rythme de 54 000 ha par an, puis 61 000 ha dans les années 90. Il s'établit à 74 000 ha entre 2006 et 2008. Au total, une perte de près de 7 millions d'hectares de terres agricoles en 50 ans.



Cette diminution s'est manifestée particulièrement pour les exploitations de taille moyenne (20 à 100ha). Entre 2000 et 2006, 90% des sols artificialisés en France proviennent de zones agricoles, souvent des sols qui ont les meilleures potentialités agronomiques, soit 34.8% des surfaces agricoles artificialisées. Ce sont d'ailleurs les meilleures terres qui sont touchées par ce phénomène. Si l'artificialisation des sols s'opère toujours aux dépens des terres agricoles, l'agriculture française reste la plus performante d'Europe et la seconde mondiale derrière les Etats-Unis. Toutefois cette position ne doit pas cacher les difficultés qu'elle rencontre et les inquiétudes dues à l'évolution du contexte européen et mondial.

Entre 2000 et 2010, la baisse du nombre d'exploitation en Europe a été particulièrement ressentie en Italie (24%), en France (26%), aux Pays Bas (29%) et en Allemagne (36%).



Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Pour soutenir les exploitants agricoles, après la seconde guerre mondiale, l'Union Européenne a mis en place la Politique Agricole Commune (PAC). Cette dernière est en constante évolution. Il y a cinquante ans, elle avait surtout pour mission de nourrir l'Europe au terme d'une décennie de privations dues à la guerre. Aujourd'hui, les aides massives à la production et l'achat d'excédents en vue de garantir la sécurité alimentaire appartiennent largement au passé. La PAC vise à permettre à tous les producteurs de denrées alimentaires (agriculteurs, éleveurs, producteurs de fruits et légumes, viticulteurs) de s'imposer sans aide extérieure sur le marché européen et mondial.

Pour atteindre ce but, la PAC a subi de profonds changements ces dernières années. Les textes juridiques ont été raccourcis et simplifiés. Aujourd'hui, l'UE fait face à un certain nombre de défis qui l'amènent à faire des choix stratégiques pour l'avenir à

long terme des zones agricoles et rurales des territoires. En effet, la demande alimentaire va doubler d'ici 2050, la production doit augmenter de près de 70% sans oublier la question de la sécurité alimentaire des produits commercialisés. Ainsi, la commission européenne a organisé un large débat public en 2010 qui a abouti à l'adoption d'un rapport par le Parlement Européen sur l'avenir de la PAC après 2013.

Cinq grands points sont actuellement débattus au Parlement Européen :

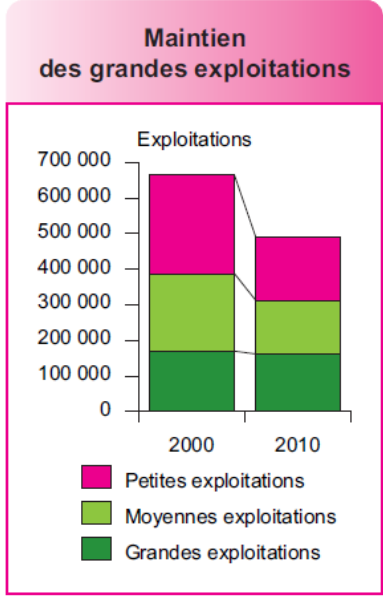
- La taille du budget PAC : le maintien ou la diminution du budget, la répartition des aides entre les types d'agriculture (verdissement, zone d'handicap, productions sensibles, petites exploitations, etc.)
- La redistribution des aides entre les Etats : il y a actuellement une différence entre les anciens et les nouveaux Etats membres. Aucune position claire n'est actuellement prise par le Parlement, des critères objectifs sont à définir (parité, PIB, coût production, emploi, etc.)
- Le plafonnement des aides, les aides sont-elles une compensation pour service public rendu ou un soutien au revenu agricole ? Un véritable débat de fond est en cours sur ce sujet.
- L'intervention sur le marché : le débat se centre autour d'un filet de sécurité des marchés, les abus des distributeurs et transformateurs et l'assurance contre les risques.
- Le verdissement de la PAC : l'objectif serait de rendre tous les types d'agriculture plus durable et plus compétitive à long terme.

Ces débats font face à la position de la commission pour qui ces mesures ne sont pas forcément applicables à tous les types d'agriculture. Des propositions législatives devraient être présentées fin 2011.

Avec la réforme, la PAC doit mieux faire face aux défis économiques, environnementaux et territoriaux. Elle doit être plus durable, équilibrée, plus simple, efficace et responsable. Pour cela, elle doit améliorer ces outils actuels et en concevoir de nouveaux.

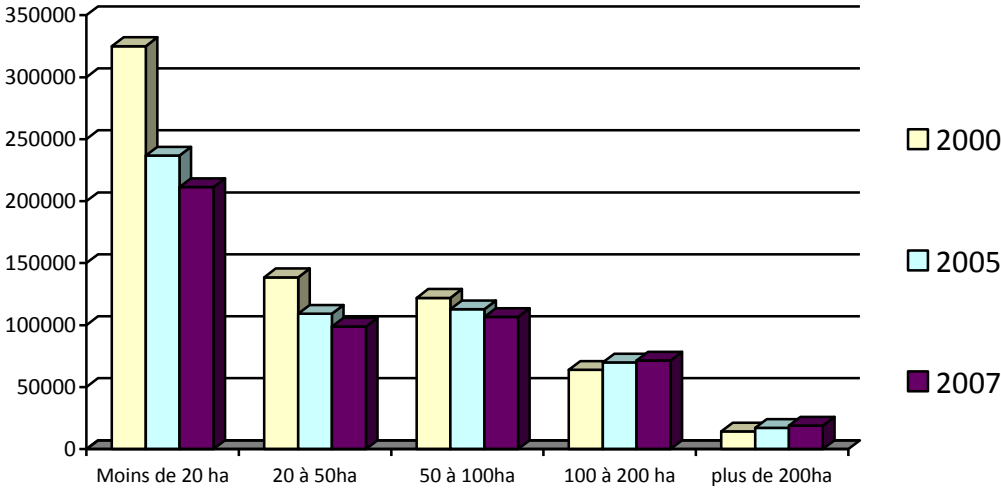
1.2. L'agriculture française et francilienne

Suite au recensement agricole de 2010 les données agricoles sont en cours d'actualisation. Ainsi, selon les premières tendances, la France compte près de 490 010 exploitations pour une SAU de 26 961 ha, soit une baisse de 26% du nombre d'exploitation depuis 2000 qui profite aux moyennes et grandes exploitations (la SAU totale a quant à elle diminué de 3% en 10 ans).



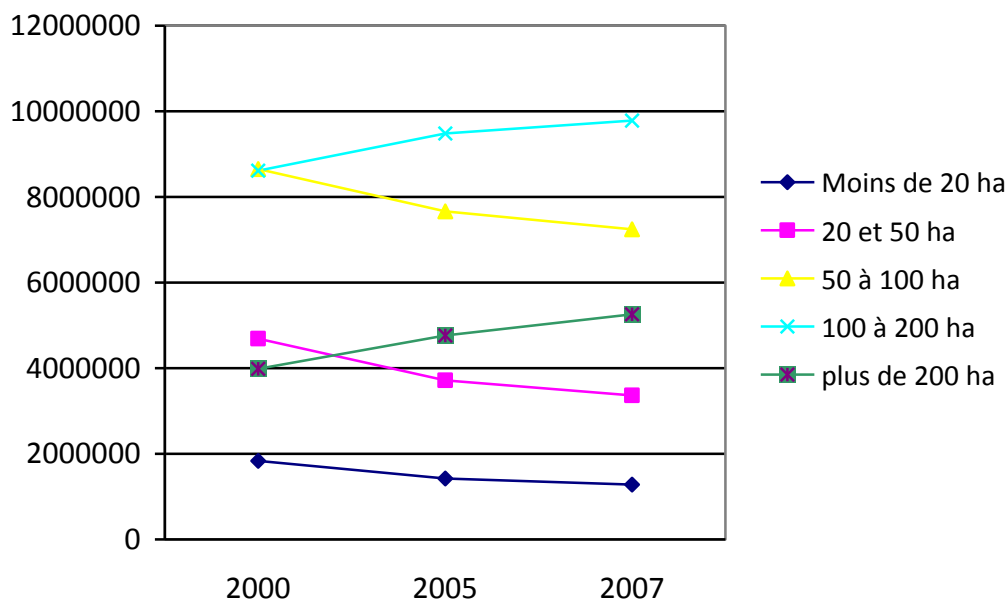
Source : Agreste - Recensements agricoles

Nombre d'exploitations en France entre 2000 et 2007



Source : Agreste - Enquêtes structure 2007, structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon).

SAU totale des exploitations en France entre 2000 et 2007



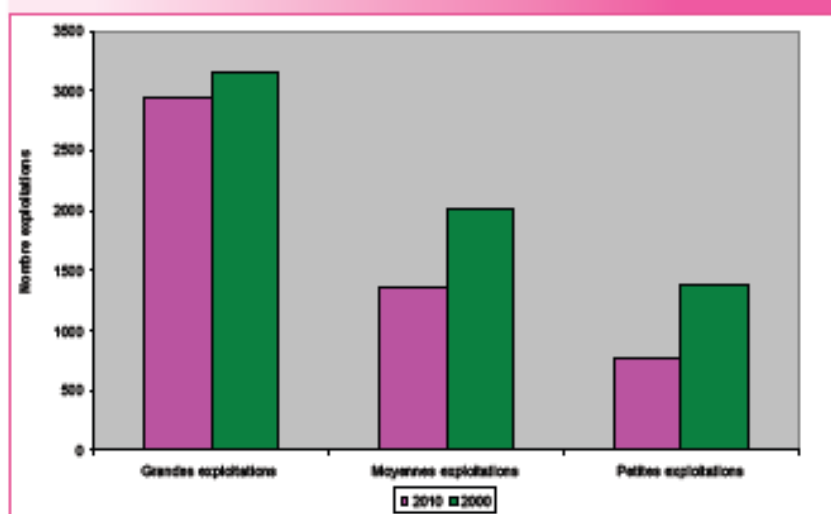
Source : Agreste – Enquêtes structure 2007, structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon).

En 2010, près de 27% des chefs d'exploitation et co-exploitants sont des femmes, 24% dans les moyennes et grandes exploitations. 90 500 exploitations commercialisent en vente directe soit près de 1/5. Enfin, 6 900 exploitations ont des installations en énergies renouvelables. Enfin, la surface agricole utile moyenne en France s'établit à 55ha.

Si la productivité progresse, les revenus, eux, continuent de baisser (-30% en 2009 en France). En Ile de France, les revenus agricoles ont chuté de 55% entre 2008 et 2009. C'est le revenu le plus bas constaté depuis 1990. Ce chiffre s'explique par l'effondrement des cours des grandes cultures, particulièrement représentée en Ile de France (près de 81% des exploitations). Ainsi, cette situation rend d'autant plus l'agriculture française et francilienne dépendante de la Politique Agricole Commune. En 2009, 76% des aides aux exploitants agricoles franciliens étaient issues des Droits à Paiement Unique. Or, il est prévu une diminution des aides directes et des Droits à Paiement Unique via les modulations et les prélèvements et une réorientation vers le développement local et l'environnement. L'agriculture française et francilienne va devoir s'adapter pour assurer sa pérennité.

En 2010, la superficie agricole d'Ile de France représente près de 2% du total de la superficie agricole utilisée en France par des exploitations professionnelle soit près de 569 000 ha pour 5 075 exploitations. Les exploitations de grande et moyenne surfaces sont particulièrement représentées en Ile de France (80% des exploitations de plus de 50ha). La superficie moyenne est de 112 ha. Entre 2000 et 2010, 22% des exploitations franciliennes ont disparu soit 2% de la SAU totale.

Forte diminution des petites et moyennes exploitations

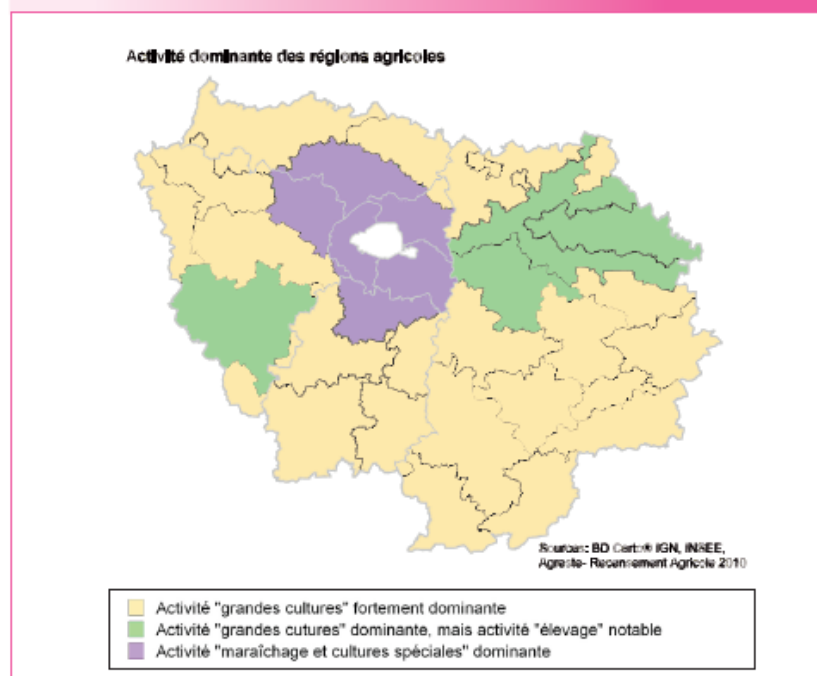


Source : Agreste - Recensements agricoles

En Ile de France, la culture de grandes céréales et d'oléoprotéagineux est particulièrement représentée, environ 82% de la SAU.

Seules 8% des exploitations franciliennes ont des bovins, 3% des vaches laitières, 5% des vaches allaitantes, 9% des équidés, 5% de la volaille et 3% des ovins.

L'activité grandes cultures en grande couronne ; l'activité horticole en petite couronne



En 2010, 13% des exploitations franciliennes ont une activité de diversification contre 8% en 2000. 75% sont spécialisées en grande culture, 15% ont une activité dominante d'élevage ou une activité combinant élevage et grandes cultures. Parmi les

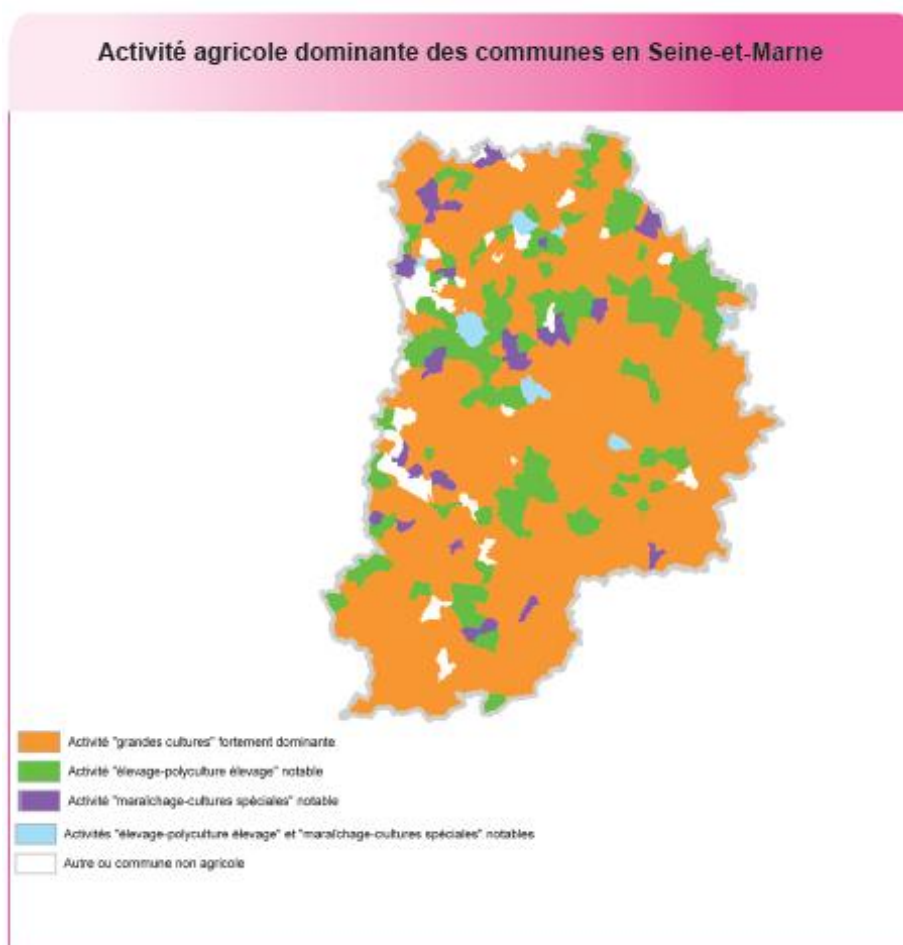
exploitations réalisant une activité de diversification, 44% pratiquent le travail à façon agricole, 18% pratiquent une activité de loisirs tels que les visites d'exploitation, les fermes pédagogiques, 16% transforment leurs produits agricoles, 12% pratiquent l'hébergement et 3% produisent des énergies renouvelables.

Comme en 2000, 18% des exploitations commercialisent leurs produits en circuits courts. Parmi celles-ci, 34% ont une activité dominante de grandes cultures, 24% dominante élevage ou combinant élevage et grandes cultures et 14% sont des maraîchers. La vente directe au consommateur se traduit principalement par une vente à la ferme (50% des exploitations) et sur les marchés (25%). Les points de vente collectifs ou en panier (type AMAP) ne représentent que 5% chacun.

2. L'AGRICULTURE EN SEINE ET MARNE

Premier département agricole d'Ile de France, la Seine et Marne compte près de 60% de sa superficie en surface agricole, soit environ 2 653 exploitations pour 336 000 ha en 2010 (52% des exploitations franciliennes). L'ouest francilien compte 2 422 exploitations pour une SAU de 233 000 ha.

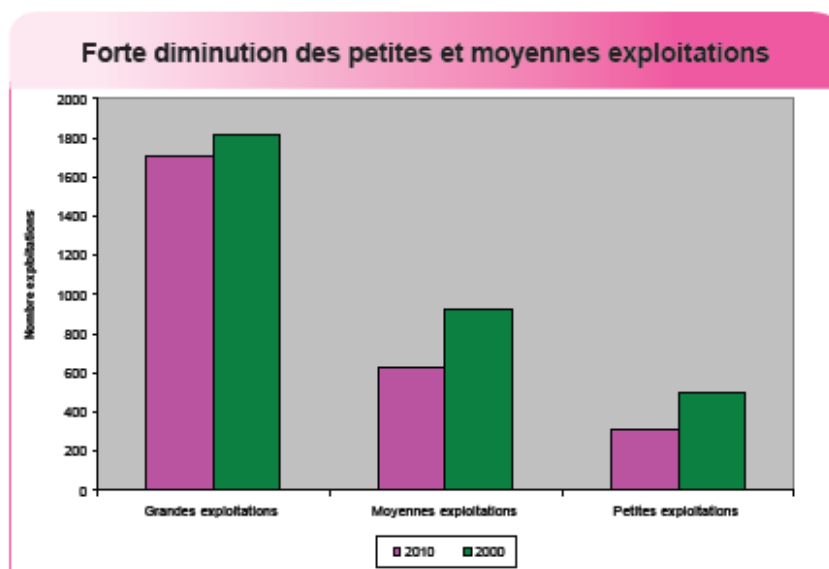
En Seine et Marne, la production majoritaire reste la grande culture, céréales et oléo-protéagineux. L'élevage, les cultures maraîchères et l'arboriculture sont également présents sur le département.



Sources : BD Carto® IGN, INSEE, Agreste-Recensement Agricole 2010

En 10 ans, l'emploi agricole a diminué de 24% en Seine et Marne passant de 7 100 personnes en 2000 à 5 700 personnes en 2010. Les exploitations agricoles ont également diminué durant cette période de près de 18% et la SAU de 2%.

L'agriculture seine et marnaise s'inscrit dans la même dynamique que l'agriculture française : ainsi, la baisse du nombre d'exploitations profite aux grandes exploitations par le biais de regroupements, les exploitations sont donc moins nombreuses mais plus grandes :



Source : Agreste - Recensements agricoles

Dans son document cadre stratégique de la politique agricole départemental 2010-2014, le Conseil général de Seine et Marne s'inquiète de plusieurs facteurs de fragilisation de l'agriculture départementale. Tout d'abord l'urbanisation et la consommation de l'espace agricole entraînent une pression foncière importante. L'installation des jeunes agriculteurs y est rendu plus difficile. Ensuite le vieillissement de la population agricole (50% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans) contribue à la disparition croissante des exploitations. La SAU moyenne s'établit aujourd'hui à 143ha, les petites structures étant plus particulièrement touchées, surtout en zone périurbaine.

Ainsi, le défi de l'agriculture seine et marnaise est de diversifier ses productions et ses modes de commercialisation. A la fin de l'année 2009, l'agriculture biologique concernait 54 exploitations pour près de 2750ha. Les circuits courts se sont également développés : vente à la ferme, AMAP, restauration collective. Enfin, le développement d'activités liées au tourisme, aux agro-matériaux et agro-énergies apparaît également comme un moyen de se diversifier. Cependant, l'agriculture seine et marnaise reste dépendante de l'évolution de la politique d'aides européennes.

L'AGRICULTURE SUR MARNE ET GONDOIRE

Les chiffres utilisés dans la suite de ce rapport sont issus d'entretiens individuels intervenus auprès des exploitants entre octobre et décembre 2010.

Marne et Gondoire compte aujourd'hui 44 agriculteurs exploitants sur son territoire dont 38 ont été rencontrés. Parmi les 44 exploitants du territoire, 25 ont leur siège d'exploitation sur Marne et Gondoire, dont 4 centres équestre.

1. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

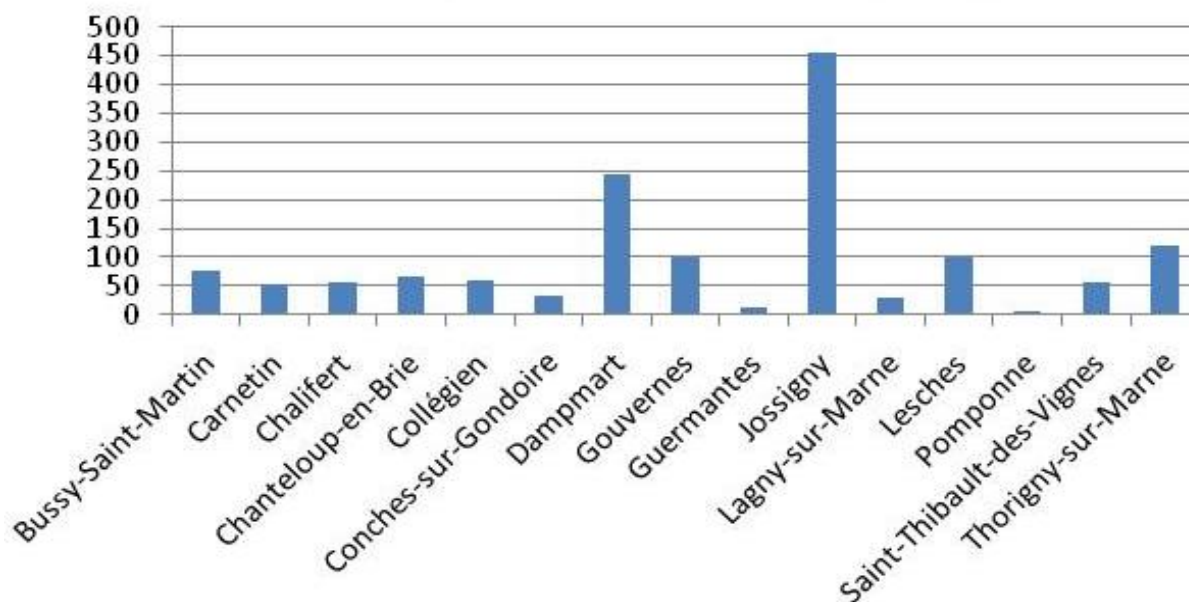
1.1. La Surface Agricole Utile

Sur Marne et Gondoire, la SAU se concentre notamment sur deux secteurs :

- la plaine de Jossigny (523 ha)
- le plateau de Dampmart situé sur les communes de Dampmart et de Thorigny (366 ha)

La vallée de la Brosse met quant à elle en valeur une surface agricole de 130ha.

Surfaces éligibles aux aides agricoles



Source : Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010

Ce graphe représente les surfaces éligibles aux aides agricoles soit 1472 ha sur Marne et Gondoire. Ne sont pas pris en compte les surfaces non éligibles aux aides PAC (maraîchage, horticulture, centre équestre). En 2010, les parcelles mises en culture sur le territoire représentent 1743.56 ha (soit près de 29% du territoire de Marne et Gondoire).

Entre 1982 et 2008, Marne et Gondoire a connu une forte diminution de sa surface agricole en raison de l'urbanisation, près de 902ha de culture ont disparu. Les parcelles concernées par ces prélèvements sont essentiellement situées au sud de la Marne, sur les communes de Collégien et Chanteloup-en-Brie.

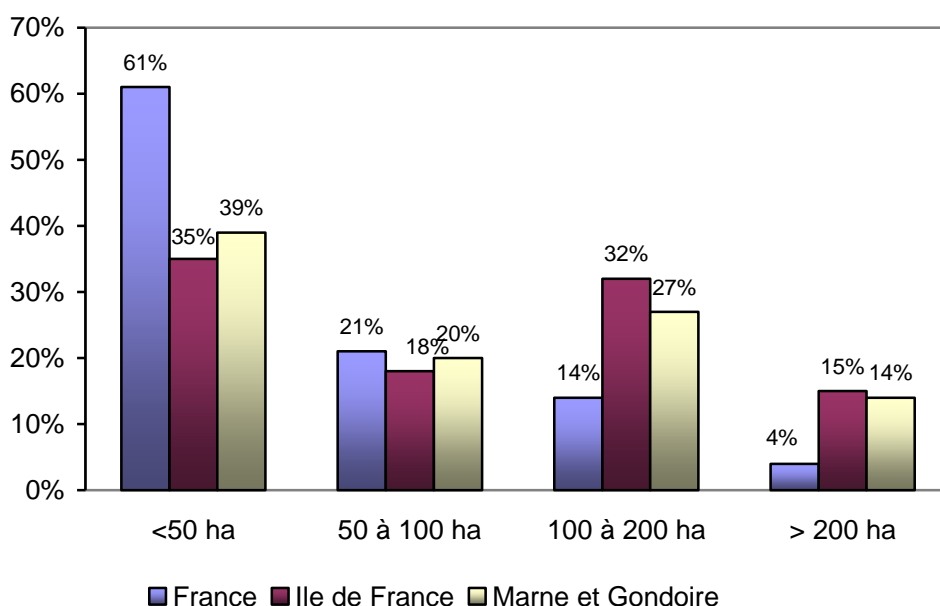
La surface agricole utile moyenne des exploitations de Marne et Gondoire (hors centre équestre) est actuellement de 95 ha. Elle est donc inférieure à la moyenne départementale qui s'élève à 143 ha et supérieure à la SAU moyenne française qui s'établit à 55 ha. La SAU moyenne des exploitations dont le siège se situe sur Marne et Gondoire, quel que soit la production (mais hors centre équestre) s'établit à 58ha.

Cette moyenne doit, compte tenu des nombreuses disparités, être relativisée. En effet, les SAU moyennes varient pour les exploitations ayant leur siège sur Marne et Gondoire de 6 à 350 ha. La diversité des productions sur le territoire explique cette disparité. Pour être économiquement viable, une exploitation maraîchère, horticole, d'élevage ne nécessite pas d'une surface importante, comme c'est par contre le cas pour la grande culture. D'autre part, les exploitations de type grande culture du territoire de Marne et Gondoire dont la SAU est inférieure à 50ha sont pour la majorité des exploitations héritées et exploitée par des agriculteurs âgés.

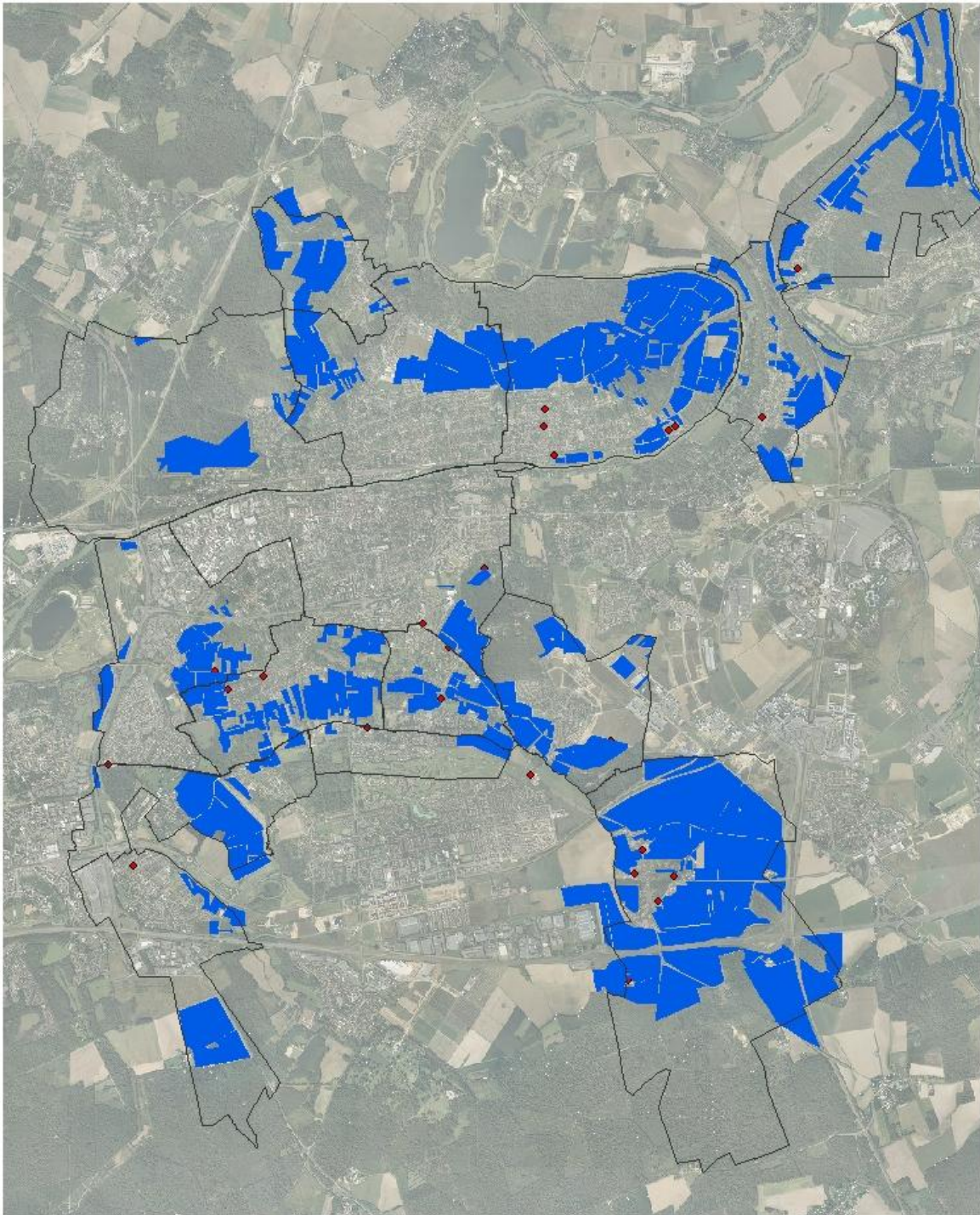
Si l'on tient compte uniquement des exploitations de type grande culture, la SAU moyenne des exploitations de Marne et Gondoire est de 113ha. Elle est de 80 ha si l'ont tient uniquement compte des exploitations céréalières dont le siège est sur le territoire de Marne et Gondoire.

Ainsi, comme indiqué dans le graphe ci-dessous, la répartition des exploitations selon leur SAU est semblable à celle de l'île de France. Par contre, contrairement à la moyenne française, les exploitations de Marne et Gondoire sont de tailles plus importantes. L'agriculture francilienne et particulièrement seine et Marnaise est majoritairement céréalière. Ce n'est pas le cas au niveau national.



Exploitation et SAU sur Marne et Gondoire, en Ile de France et en France



Source : Chiffres France Agreste 2007 – Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010



Légende

-  Exploitations agricoles
-  siège d'exploitation

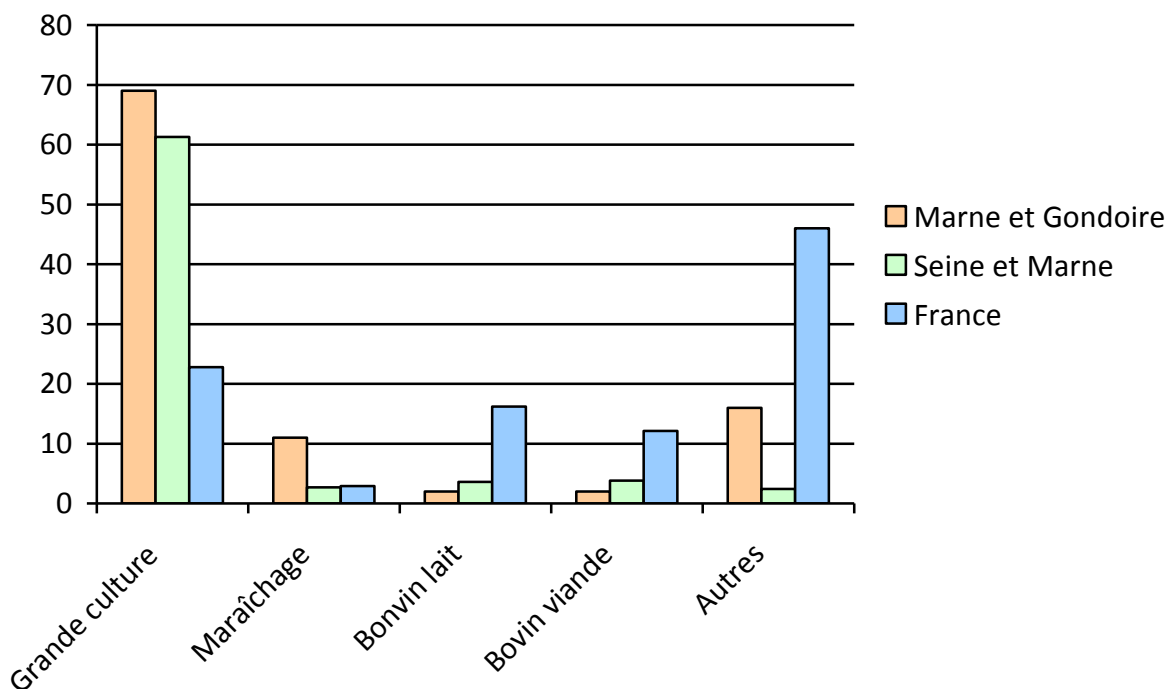
DGI - Tous droits réservés - millésime Janvier 2010 - Photo aérienne "2008" Copyright InterAtlas

1:60 000

1.2. Les productions sur Marne et Gondoire

La répartition des productions sur Marne et Gondoire est quasiment identique à la moyenne départementale. Elle reste très majoritairement céréalière.

Types de culture (%) en France, en Seine et Marne et sur Marne et Gondoire



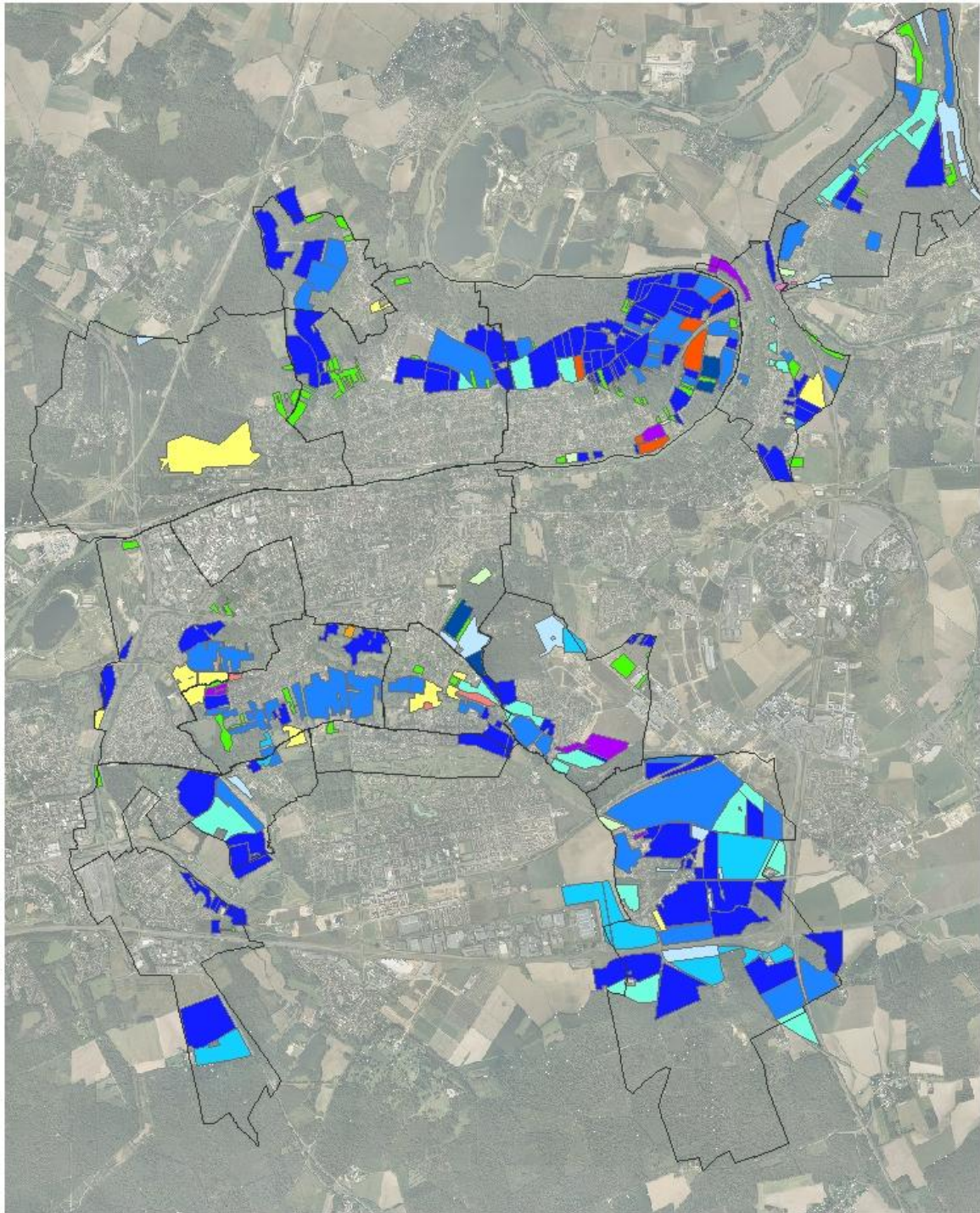
Source : Chiffres France Agreste – Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010 – Document cadre stratégique de la politique agricole départementale 2010-2014

Sur Marne et Gondoire, 69% des exploitations sont de type céréalière contre 61% en Seine et Marne et 22% en France.

D'autre part, les exploitations maraîchères représentent 11% sur Marne et Gondoire, 2.7% en Seine et Marne et 2.9% en France.

L'élevage est par contre peu représenté sur le territoire puisqu'il n'y a que 4% des exploitations de type élevage (bovin viande et lait) sur Marne et Gondoire alors que le département compte environs 8% d'exploitation d'élevage et la France 28%.

Les productions agricoles de Marne et Gondoire s'inscrivent dans la même dynamique que les exploitations de Seine et Marne, avec une dominante grande culture. Cependant, le maraîchage est également bien implanté sur le territoire.



DGI - Tous droits réservés - millésime Janvier 2010 - Photo aérienne "2008" Copyright InterAtlas

Légende

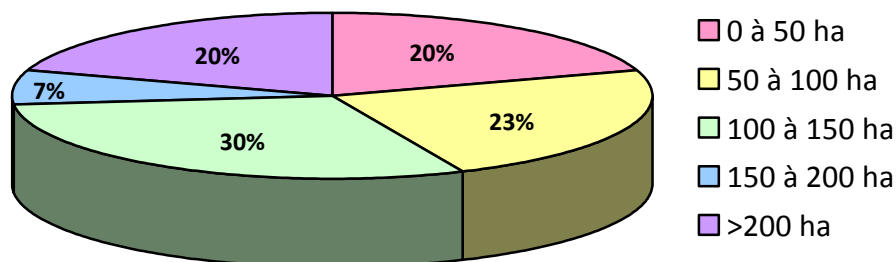
	Mais grain et ensilage		Protéagineux		Fourrage		Prairies permanentes		
	Autres céréales		Colza		Divers		Gel (Surfaces gelées sans production)		Prairies temporaires
	Blé tendre		Orge		Maraiçage		Legumes-fleurs		Elevage

1:60 000

1.2.1. Les exploitations céréalières ou de grandes cultures

Trente exploitations sont de type « grande culture » sur le territoire de Marne et Gondoire pour des surfaces allant de 6 à 350ha.

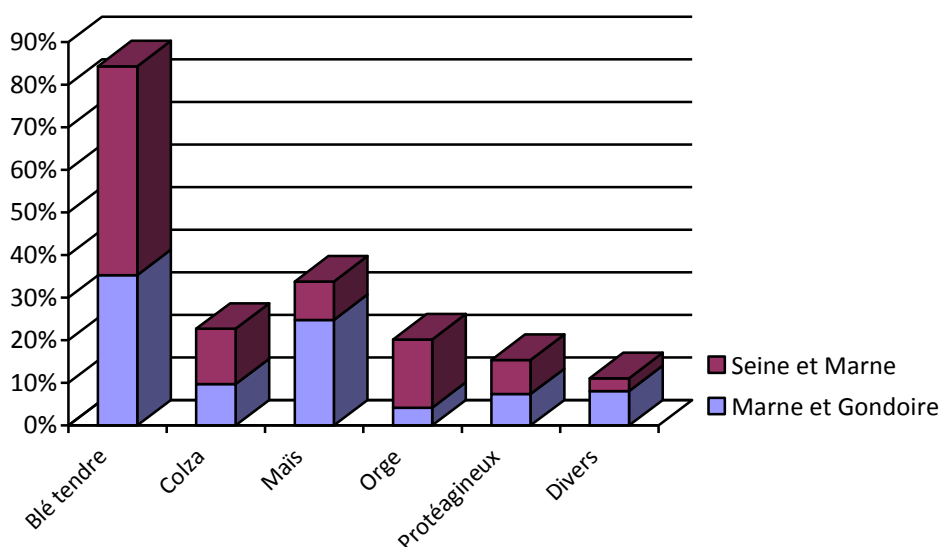
Surface des exploitations de grandes cultures



Source : Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010

Les principales productions des exploitants sont le blé tendre (35.3%), le colza (9.7%) et le maïs (24.8%). Afin d'assurer un meilleur rendement, les exploitants font des rotations sur trois ans.

Répartition de surface en céréales et oléoprotéagineux en Seine et Marne et sur Marne et Gondoire



Source : Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010 – Document cadre stratégique de la politique agricole départementale 2010-2014

Six exploitations céréalières ont moins de 50ha, pour 3 il s'agit de structures héritées et conservées, 2 sont gérées par des exploitants âgés très attachés à leur terre. La dernière a connu de forte perte de foncier.

Les autres exploitations ont des structures correspondant à ce que l'on rencontre généralement en Seine et Marne à savoir des SAU variant de 80 à 350 ha. Six exploitations ont plus de 200 ha, parmi celles-ci seule une a son siège sur le territoire de Marne et Gondoire.

1.2.2. L'élevage

Deux exploitations font de l'élevage sur le territoire de la collectivité. Il s'agit d'une exploitation laitière et d'une exploitation « vaches allaitantes ». Elles ont, au contraire de la plupart des exploitations céréalières, la majorité de leur parcellaire sur le territoire de Marne et Gondoire.

La question de la succession s'est posée pour l'une de ces exploitations d'élevage. Ainsi, l'arrivée fin 2009 d'un nouvel associé de moins de 30 ans permet d'assurer le maintien et le développement de l'entreprise. La seconde exploitation n'a pas de successeur et est fortement touchée par les prélèvements de surfaces.

1.2.3. Les cultures maraichères

Sur Marne et Gondoire, six exploitations sont de type maraichère. Elles ont cependant des typologies différentes. Trois exploitations sont exclusivement maraichères (dont l'une en agriculture biologique), deux exploitations de type céréales-maraîchage et une cueillette.

La cueillette a ouvert au public en juin 2010, à Chanteloup-en-Brie, pour y produire et y vendre des fruits, légumes et fleurs. Elle a permis d'assurer à cet espace sa vocation agricole alors que la ZAC du chêne Saint Fiacre s'est développée à proximité. Elle crée un lien entre les espaces urbains de Chanteloup-en-Brie, en pleine croissance et les espaces agricoles du secteur. En 6 mois, près de 30 000 personnes sont allées cueillir leurs fruits et légumes dans cette exploitation appartenant au réseau « chapeau de paille ».

Les exploitations maraichères représentent, du fait de leurs spécificités plus d'un quart de la main d'œuvre agricole de Marne et Gondoire. Ainsi les exploitations maraichères sont particulièrement créatrices d'emploi, l'une d'entre elle embauche 12 Unité de Travail Horaire dont 6 employés permanents. Elle prévoit de plus une embauche supplémentaire en 2011.

Le territoire de Marne et Gondoire compte également 4 centres équestres, une exploitation horticole et un exploitant qui ne fait que de la jachère.

1.3. Moyens matériels

1.3.1. Bâtiments et siège d'exploitation

Marne et Gondoire compte 25 sièges d'exploitations sur son territoire.

Les exploitations agricoles du territoire disposent de bâtis agricoles particulièrement remarquables qu'il reste à valoriser. 4 Agriculteurs ont manifesté leurs projets de valorisation de leur corps de ferme. Ces projets ont été analysés lors d'une étude pilotée par la CAMG en 2009 afin d'identifier leur faisabilité. Ainsi, seul un projet est à l'heure actuelle réalisable. Pour les autres, il semble nécessaire d'adapter le projet à la réglementation locale (PLU).

Les bâtiments sont regroupés au siège d'exploitation sauf pour trois exploitants. D'autre part, un agriculteur dont le siège est sur Marne et Gondoire ne dispose pas de bâti. Toutefois, 80% des exploitants se disent suffisamment pourvus en bâtiment. Ainsi, seuls trois agriculteurs manifestent un besoin en bâtiment et six exploitants souhaitent construire un hangar supplémentaire, mettre aux normes leurs bâtiments ou les agrandir.

1.3.2. Le matériel agricole

Les exploitants agricoles de Marne et Gondoire n'ont pas manifesté particulièrement de besoin en matériel agricole. Seuls 3 d'entre eux souhaiteraient mettre aux normes et investir dans leur matériel. Près de la moitié (44%) assure avoir un matériel en bon état. Les exploitants particulièrement âgés ne souhaitent pas investir dans du nouveau matériel (4%) et entretiennent donc leur vieux matériel.

Cette situation s'explique car près d'un tiers (27%) des exploitants font appel à une entreprise de travaux agricoles, qui leur permet d'avoir une meilleure rentabilité sur des petites surfaces et d'éviter l'achat d'un matériel particulièrement coûteux.

1.4. Les certifications et les démarches environnementales des exploitants

Sur le territoire de Marne et Gondoire :

- 4 céréaliers ont une démarche agriculture raisonnée

L'exploitation laitière est en cours de mise aux normes de son bâtiment afin de répondre aux exigences de la Charte de Bonne pratiques d'Élevage

- 3 exploitants ont déjà contractualisé des Mesures Agro-Environnementales (MAE)
- 1 maraîcher est certifié Agriculture Biologique

Les autres maraîchers mentionnent la difficulté de cette certification compte tenu de leurs faibles surfaces.

Les exploitants qui ne s'inscrivent pas dans ces démarches mentionnent l'aspect « communication » de ces certifications. Ils ont selon eux une démarche tout autant respectueuse de l'environnement sans pour autant avoir une étiquette « agriculture raisonnée ». Ils expliquent que le recours aux traitements phytosanitaires représente également un coût financier pour les exploitants mais il reste nécessaire pour éviter toute perte de récolte.

Au-delà des certifications, les exploitations développent des techniques pour minimiser leur impact sur l'environnement : technique du non labour, choix d'un matériel plus approprié, récupération des eaux de pluies, protection biologique.

1.5. Les partenaires économiques

En fonction de sa production, les partenaires économiques ne sont pas les mêmes :

Pour la filière Grande Culture, les principaux partenaires économiques des exploitants (pour les intrants et pour la récolte) sont l'entreprise Soufflet et Val France. La coopération Val France stocke les récoltes à Lagny-sur-Marne et Esbly.

Pour la filière lait, la coopération de la Briarde Laitière est le partenaire principale de l'exploitation laitière du territoire. Une partie seulement de la production est collectée (soit 150 000 Litres), le reste est transformé sur place. En ce qui concerne l'alimentation animale, une part est produite sur l'exploitation et l'autre vient de la société Brie Aliment, situé à Coulommiers. Les abattoirs des éleveurs sont situés à Jossigny pour l'un et à Sécavy à Migennes dans l'Yonne.

Pour les maraîchers, leurs fournisseurs principaux sont Clause et Vilmorin. La cueillette quant à elle est affiliée au réseau Chapeau de Paille et s'y approvisionne.

Pour les horticulteurs, leurs fournisseurs sont les grandes maisons hollandaises

Pour les centres équestres, la paille vient de Coulommies et de Betz dans l'Oise, l'alimentation provient d'Arras et de Montargis. Enfin, le vétérinaire est basé à Bailly Romainvilliers et le maréchal ferrant à Claye Souilly.

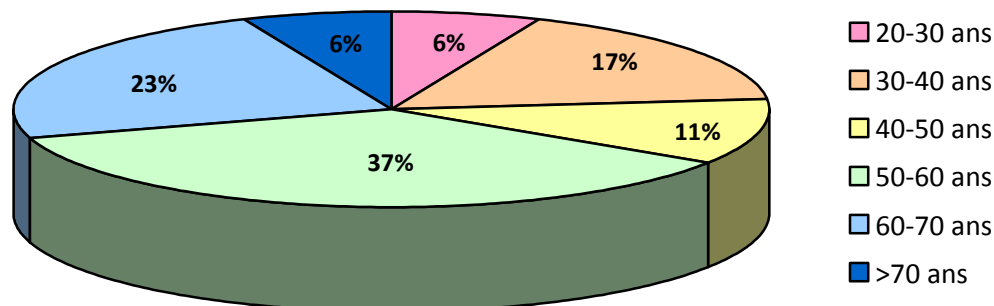
2. LES EXPLOITANTS AGRICOLES

2.1. L'âge des exploitants

Depuis la première étude de 2002 peu d'évolutions sont à noter sur ce point. L'âge moyen des exploitants agricoles reste légèrement inférieur à la moyenne nationale (55 ans) puisqu'il s'établit à 51 ans (il était de 53,6 ans en 2006).

L'installation récente de 10 jeunes de 24 à 38 ans entre 2000 et 2010 assure une dynamique sur le territoire. Parmi celles-ci, quatre agriculteurs ont leur siège sur Marne et Gondoire (cueillette, production de lait, centre équestre).

Répartition de l'âge des exploitants



Source : Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010

Une moyenne élevée ne signifie donc pas que dans 8 ans la majeure partie des exploitations aura mis la clé sous la porte puisque les successions interviennent généralement lorsque le chef d'exploitation a 60 ou 65 ans. Pour autant, la transmission des exploitations peut rencontrer des difficultés sur les exploitations conduites par des agriculteurs de plus de 65 ans qui n'ont à ce jour pas de repreneur. Ces derniers conservent leur activité agricole uniquement en activité annexe ou dans l'attente d'un repreneur qui bien souvent ne vient pas (les exploitations concernées étant généralement des structures créées dans les années 60-70 qui ne répondent plus aux exigences actuelles).

Répartition des exploitants par classe d'âge sur Marne et Gondoire, en Seine et Marne et en France

	Exploitants de Marne et Gondoire	Seine et Marne	France
≤ 40 ans	23%	20%	18%
40-60 ans	47%	65%	61%
≥ 60 ans	30%	15%	21%

Source : Chiffres France Agreste – Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010 – Document cadre stratégique de la politique agricole départementale 2010-2014

2.2. Les moyens humains sur Marne et Gondoire

Marne et Gondoire compte 44 exploitations ce qui représente 50 exploitants.

En 2007, 34% des actifs des exploitations professionnelles en France étaient des femmes (source Agreste). Cette donnée prend en compte les salariées permanentes non familiales. Sur les 50 exploitants du territoire, 9 sont des femmes soit 18% de femmes exploitant sur le territoire.

La main d'œuvre agricole du territoire représente 65.7 UTH (Unité de Travail Humain) dont 23.7 UTH salariés. Peu d'exploitation ont des salariés, compte tenu de leur faible

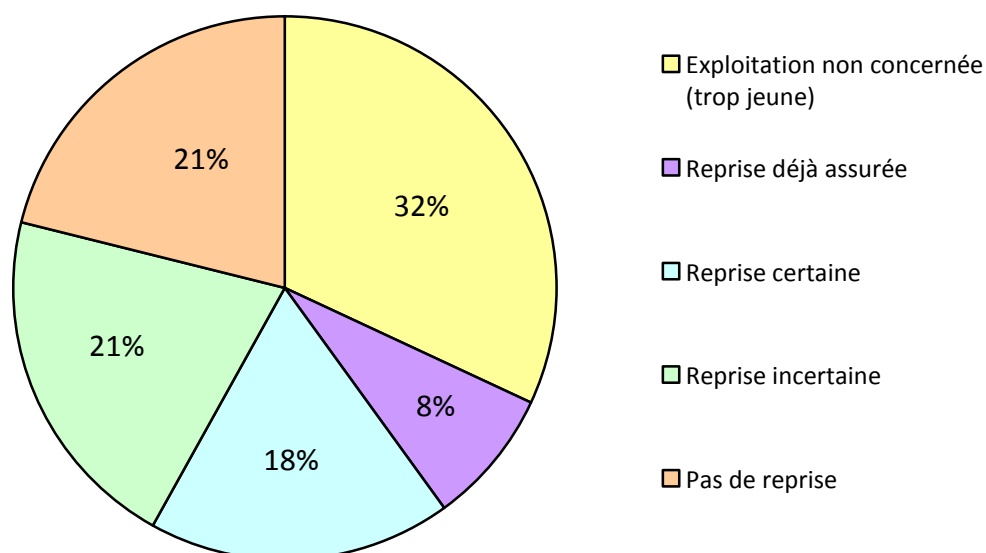
SAU. 11 exploitations ont toutefois embauché un ou plusieurs salariés. La plus créatrice d'emploi reste une exploitation maraîchère qui a embauché 12 UTH dont 6 salariés permanents. Elle prévoit encore des embauches en 2011.

Le territoire de Marne et Gondoire reste attractif pour les jeunes exploitants puisque en 10 ans près de 10 jeunes entre 24 et 38 ans se sont installés sur le territoire. Sur ces 10 installations, 7 sont des productions particulières : maraîchage, production de lait, cueillette et centre équestre. Les 3 autres installations sont de type « grande culture » et leur siège est hors Marne et Gondoire.

2.3. La transmission des exploitations

La question de la reprise des exploitations est essentielle pour s'assurer de la pérennité de l'agriculture sur le territoire.

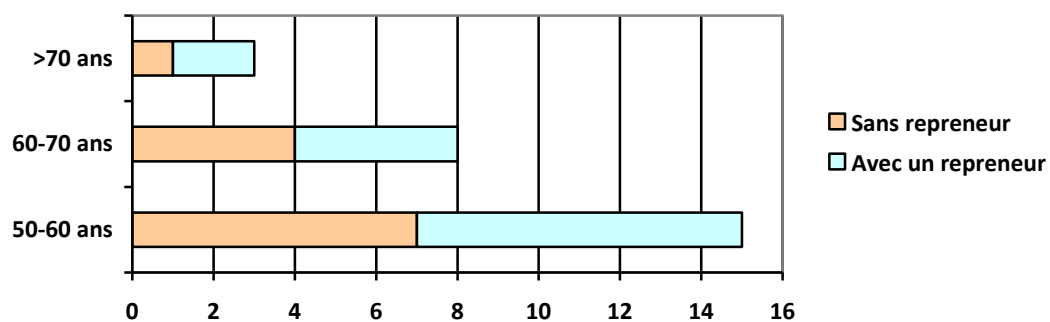
Reprise des exploitations



Source : Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010

42% des exploitants de Marne et Gondoire n'ont pas de reprise ou celle-ci est incertaine. Cependant, il faut rappeler que l'âge moyen est de 51 ans et donc une grande partie des agriculteurs de Marne et Gondoire ne se projette pas encore dans les questions de succession.

Reprise des exploitations en fonction de l'âge



Source : Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010

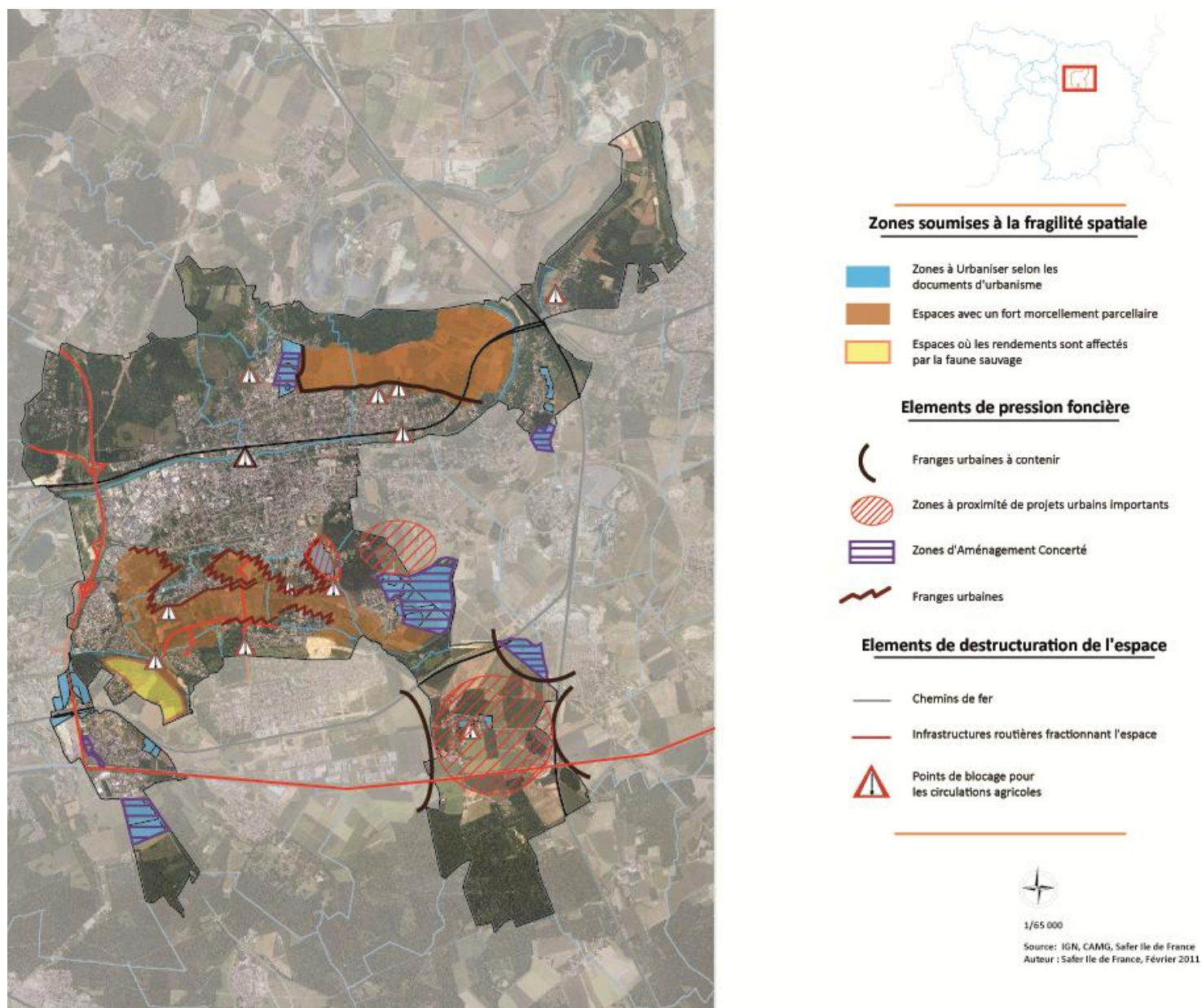
Ainsi, en prenant en compte l'âge des exploitants, 66% des exploitants de plus de 70 ans ont un repreneur ainsi que 50% des exploitants dont l'âge se situe entre 60 et 70 ans.

Sur 26 exploitants de plus de 50 ans, 12 n'ont pas de repreneur (soit moins de 50%). Ils souhaitent travailler tant que leur santé est bonne, ne pas s'ennuyer et pour deux d'entre eux, ils évoquent l'attente de l'expropriation ou la vente de la terre à un bon prix.

3. LE FONCIER

Compte tenu de sa situation périurbaine, le territoire de Marne et Gondoire est confronté à de nombreuses problématiques foncières.

Les facteurs fragilisant les exploitations agricoles



Source : Etude sur le PPEANP Marne et Gondoire 2010

Ainsi, au-delà de la taille variable des exploitations et du manque de surface, les exploitants agricoles ont perdu du foncier au cours des 20 dernières années et le parcellaire est morcelé. De plus, la précarité de leur situation en matière de mode de faire valoir ne conforte pas leur avenir.

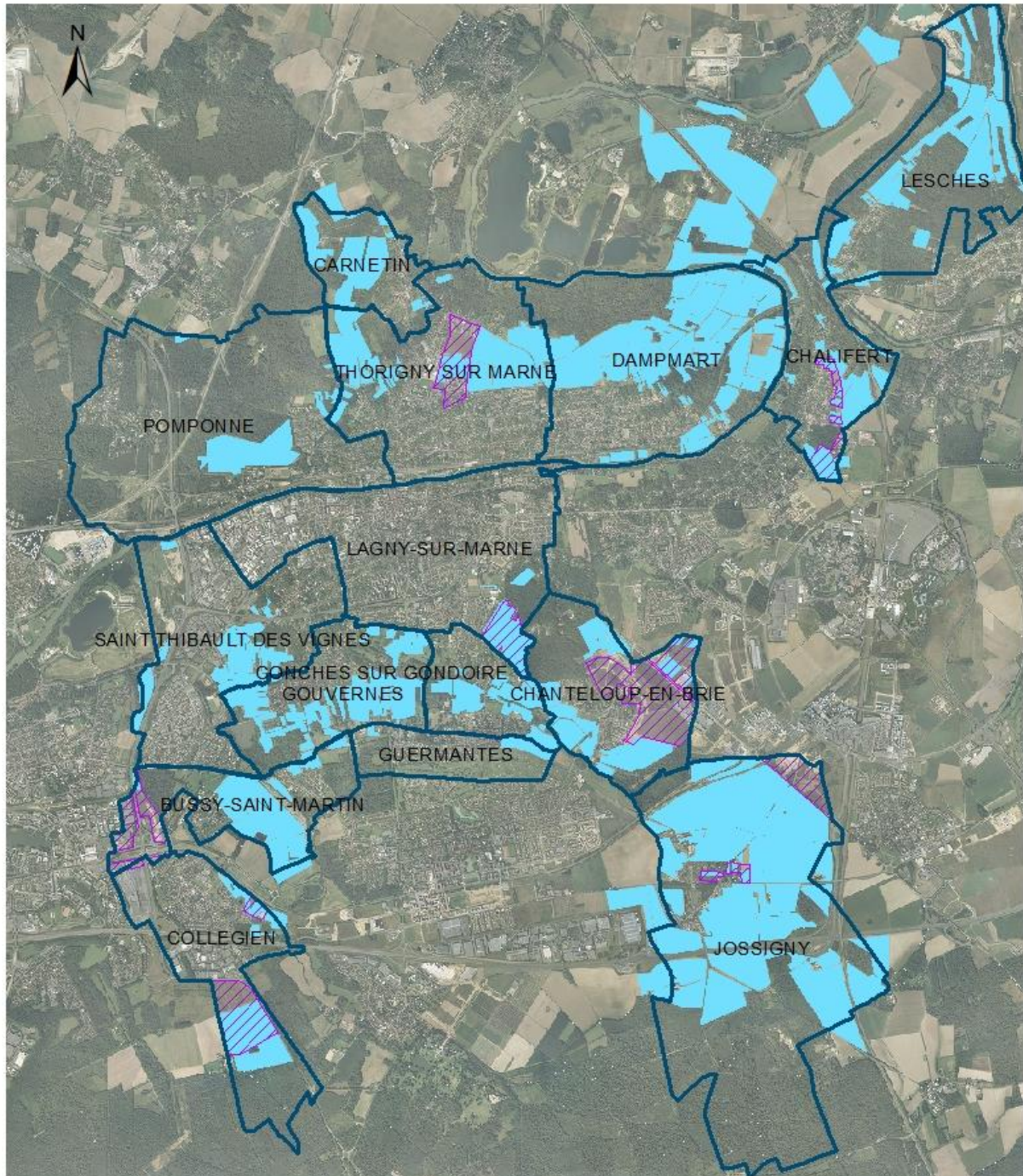
3.1. La perte de foncier depuis les 20 dernières années

En 20 ans, 19 des 44 exploitants (soit 43%) ont connu des pertes de foncier représentant environ 900ha de surface agricole perdue.

Ces pertes de foncier ont atteint pour certains exploitants près de 80% de leur SAU initiale. Au cours de cette période, la moyenne des mouvements fonciers s'établit à environ 23% de perte.



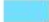
Enfin, un tiers des exploitants prévoit encore des prélèvements de terres dans les 5 prochaines années (projet de ZAC ou zones exploitées mais inscrite comme étant à urbaniser dans les documents d'urbanisme) matérialisés sur la carte ci-dessous.

Perte de surface agricole à venir



DGI - Tous droits réservés - millésime 2010 / Photo aérienne "2008" Copyright InterAtlas

Légende

-  Limites communales
-  Zone à urbaniser selon les documents d'urbanisme
-  Parcelles exploitées

0 2 608 200 10 400 15 600 20 800
Mètres

3.2. Le parcellaire agricole

Le parcellaire agricole n'est pas de même caractéristique selon les communes de Marne et Gondoire. Ainsi, Jossigny dispose de grands îlots bien regroupés alors que les communes de Pomponne, Chalifert, Dampmart et Conches disposent d'un parcellaire à vocation agricole de petite taille. C'est également le cas pour Thorigny, Carnetin et Gouvernes.

Sur Chalifert, Dampmart et Conches, les îlots de culture sont également particulièrement morcelés. Cette situation rend l'exploitation des parcelles plus délicate ainsi que leur accès. Des regroupements et échanges de parcelles sont à envisager. Les agriculteurs ont déjà réalisé de telles opérations mais l'accord des propriétaires reste nécessaire.

3.3. La répartition propriété fermage

Sur le territoire de Marne et Gondoire, environ 12% des surfaces sont exploitées en propriété, 60% en bail rural, et 18% en précaire (contre 1% au niveau départemental).

La situation précaire des agriculteurs se manifeste particulièrement au sud du territoire.

Ces données ont été recueillies au cours des entretiens avec les exploitants, il faut noter que beaucoup d'agriculteurs ont des baux oraux. Ces derniers peuvent être requalifiés en bail rural mais constituent toutefois une précarité pour l'exploitant. Cette donnée, difficile à récolter, est toutefois intégrée au chiffre bail rural. Enfin, certains agriculteurs exploitent sans droit ni titre une parcelle (les chiffres ne sont pas disponibles).

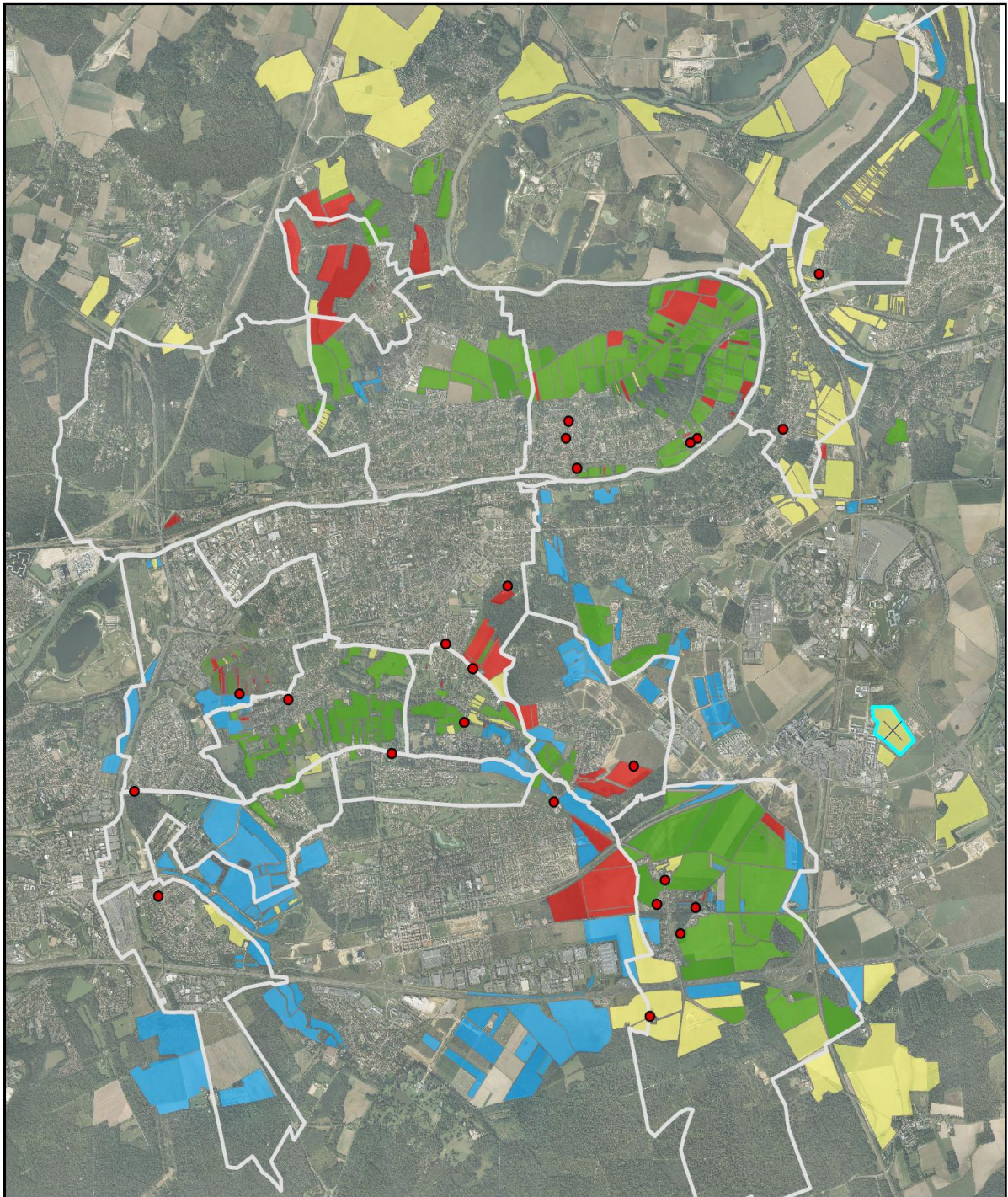


Photo aérienne "2008" Copyright InterAtlas - DGI - Tous droits réservés - millésime Janvier 2008

BAUX  DONNEES NON DISPONIBLES  PRECAIRE  PROPRIETE  RURAL

800 400 0 800 Mètres



4. LES ATOUTS DU TERRITOIRE

34% des exploitants de Marne et Gondoire considèrent que l'avantage principal du territoire est son bassin de consommation. Cette situation offre aux agriculteurs la possibilité de se diversifier et de mettre en place des circuits courts.

4.1. La diversification des activités

La situation géographique du territoire permet aux exploitants de diversifier leur activité. Cette démarche permet notamment d'avoir un complément de revenu, ce dernier étant très dépendant des cours des céréales.

La diversification prend plusieurs formes :

- Continuation de la production agricole : deux exploitations ont actuellement un atelier de transformation (fromage et farine)
- Activité de loisirs et de pédagogie : une exploitation dont le siège est hors Marne et Gondoire a ouvert un centre équestre
- Développement d'une activité en parallèle de l'exploitation : entreprises d'espaces verts, entreprises de travaux agricoles, travaux public, location de salles de réception, gîte rural, location de parkings pour caravanes, salariat dans une entreprise, abattoir. C'est le cas pour 13 exploitations (soit 29%).
- Production d'énergies renouvelables : valorisation de déchets boisés issus d'un verger et pompe à chaleur.

Cette diversification permet aux exploitants agricoles de mettre à profit la proximité de la population alors que la surface agricole des exploitants ne cesse de diminuer.

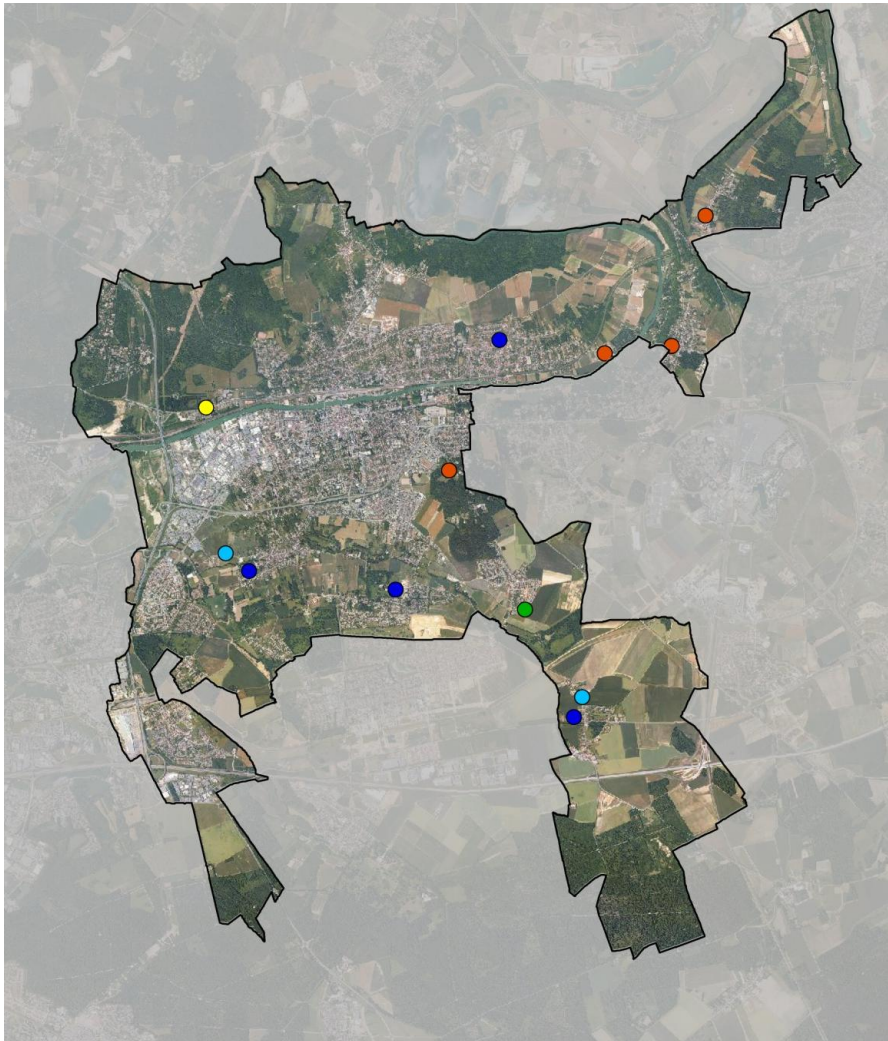
D'ailleurs, de plus en plus d'exploitants font appel pour les petites surfaces aux Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), une d'entre elle est particulièrement présente sur le territoire. La situation de morcellement du parcellaire est pour cette dernière une situation « favorable » à son activité.

Les agriculteurs ont également des projets comme la valorisation de leur bâti, l'ouverture d'une ferme pédagogique ou encore l'accueil de scolaires. Ainsi, en 2010 Marne et Gondoire a mandaté la SAFER IDF pour réaliser une étude sur la faisabilité de projets de valorisation du bâti agricole pour 4 exploitations. L'étude a conclu que seuls deux projets étaient à ce jour, réalisables. Pour ces deux projets d'importants travaux d'aménagement seraient à prévoir ainsi qu'un changement d'affectation du bâtiment dans les documents locaux d'urbanisme.

4.2. Les circuits courts

Aujourd'hui, une place particulière est faite au développement de la vente directe sur le territoire. Ces circuits courts, défini comme une liaison quasi directe entre le produit et le consommateur, se multiplient en France. Le consommateur cherche de plus en plus à consommer local. On parle d'ailleurs de *locavore*. C'est un gage de fraîcheur des aliments.

Ainsi, 12 exploitations ont développé la vente directe de leur production.



- Cueillette à la ferme
- Vente à la ferme
- Vente à la ferme + transformation
- Vente de foin aux chevaux
- Vente directe hors CAMG



1/65 000

Source : IGN, Safer Ile de France
Auteur : Safer Ile de France, Février 2011

La cueillette à la ferme assure la plus grande proximité entre le produit et le consommateur. En effet ce dernier cueille directement le produit dans le champ de l'agriculteur. Il en existe une sur le territoire, appartenant au réseau « chapeau de paille ». Cette dernière propose également des paniers en gare.

Six exploitations proposent la vente directe de leurs produits à la ferme. Un magasin est aménagé pour accueillir le public. Une d'entre elles fournit également des produits dans le réseau scolaire, auprès d'une crèche située hors Marne et Gondoire.

Parmi ces six exploitations, trois ne souhaitent pas développer et communiquer sur leur vente à la ferme. Cette diversification leur permet d'écouler leur stock et ils ne recherchent pas de nouveaux clients.

Quatre exploitations vendent leur production sur marché ou à Rungis. La situation géographique est ici un atout majeur quant à la proximité avec Rungis. L'agriculteur qui vend sur marché (hors Marne et Gondoire) n'a pas la possibilité d'aménager un magasin à son siège d'exploitation (situé sur Marne et Gondoire).

L'attente en matière de produits locaux et de qualité par le consommateur s'est concrétisée par la création de quatre Associations de Maintien de l'Agriculture de Proximité (AMAP) sur le territoire. Elles sont situées à Rentilly, Pomponne, Carnetin et Lagny-sur-Marne. Cependant aucun des agriculteurs de Marne et Gondoire ne fournit ces AMAP, elles font appel à des exploitants situés hors territoire (Meaux entre autres). L'exploitant du territoire certifié « agriculture biologique » fournit une AMAP situé hors de Marne et Gondoire.

4.3. Les facteurs physiques du territoire

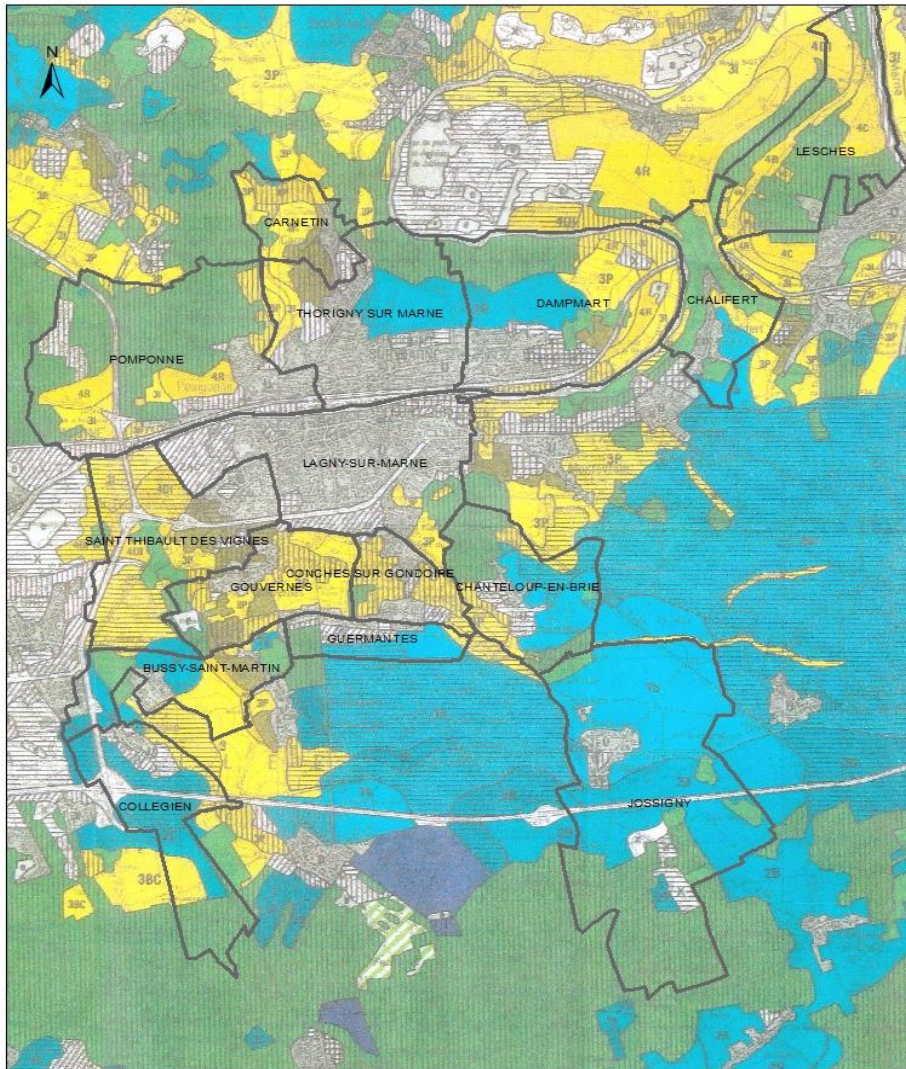
Les facteurs physiques du territoire de Marne et Gondoire permettent d'assurer la diversité de culture. L'ensemble des facteurs clefs déterminant pour les systèmes de culture et le rendement (climat, topographie, type de sol) sont favorables à l'agriculture sur le territoire.

D'autre part, la présence de milieux fortement diversifiés permet d'assurer une diversité de culture. La qualité des terres pour la culture est gage de rentabilité pour les exploitants. Malgré la perte de foncier, les terres de Marne et Gondoire leur assurent encore des bons rendements. D'ailleurs, 26% des agriculteurs considèrent la qualité des terres comme un des avantages incontesté du territoire.

Les sols limoneux à argilo-limoneux de la plaine agricole de Jossigny et de Chanteloup sont des terres de très haute productivité. Elles offrent de très bonnes aptitudes à toutes cultures céréalières, betteraves et protéagineux.

Sur le plateau de Dampmart, les sols sont limono-sableux légèrement séchants et sont plus sensibles aux aléas climatiques. Elles ont de bonne aptitude à toutes cultures céréalières et de protéagineux.

Sur le reste du territoire, les terres sont de productivité moyenne et variable avec des contraintes importantes telles que l'inondabilité. Ci-dessous la carte départementale des terres agricoles de la DDT Seine et Marne datant de 1987 :



DDT- Carte départementale de qualité agronomique des sols - 1987 - DGI - Tous droits réservés - millésime Janvier 2008

□ limites communales

0 100 200 300 400

LEGENDE GENERALE

CLASSEMENT DES TERRES

Classe 1	Terres de très haute productivité
	Potentialités élevées du milieu naturel. Système d'exploitation adapté aux conditions économiques et naturelles du milieu.
Classe 2	Terres de bonne productivité
	Potentialités du milieu naturel bonnes à moyennes, mais légères contraintes. Système d'exploitation adapté aux conditions économiques et naturelles du milieu, mais dans certains cas, possibilité d'investissements pour une meilleure valorisation des terres.
Classe 3	Terres de productivité moyenne
	Potentialités du milieu limitées par des contraintes assez importantes. Système d'exploitation adapté aux conditions naturelles et économiques du milieu mais, dans certains cas, nécessité d'améliorations foncières pour une meilleure valorisation des terres.
Classe 4	Terres de productivité moyenne
	Potentialités du milieu naturel limitées par des contraintes importantes souvent difficilement surmontables. Investissements très importants justifiés ou injustifiés suivant le système d'exploitation adopté.
Classe 5	Terres de productivité faible
	Potentialités faibles, très fortes contraintes limitant ou interdisant toutes améliorations foncières.
Classe 6	Terres de productivité très faible ou nulle
	Améliorations foncières inutiles ou impossibles, sauf dans quelques cas exceptionnels.

5. LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

5.1. Les circulations agricoles

Dans le cadre du PDEL, Marne et Gondoire a mis en œuvre depuis 2006 des actions afin de faciliter les circulations agricoles sur le territoire. Les démarches de Marne et Gondoire visaient à améliorer le partage de la route entre usagers et engins agricoles en sensibilisant les habitants et les maîtres d'ouvrage (réalisation d'une plaquette d'information). Cependant, des difficultés pour les agriculteurs existent toujours.

Cette contrainte pour les exploitants est toujours présente malgré la mise en place de la signalétique « partageons la route ».



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Emplacement de la signalétique "partageons la route" - juin 2011

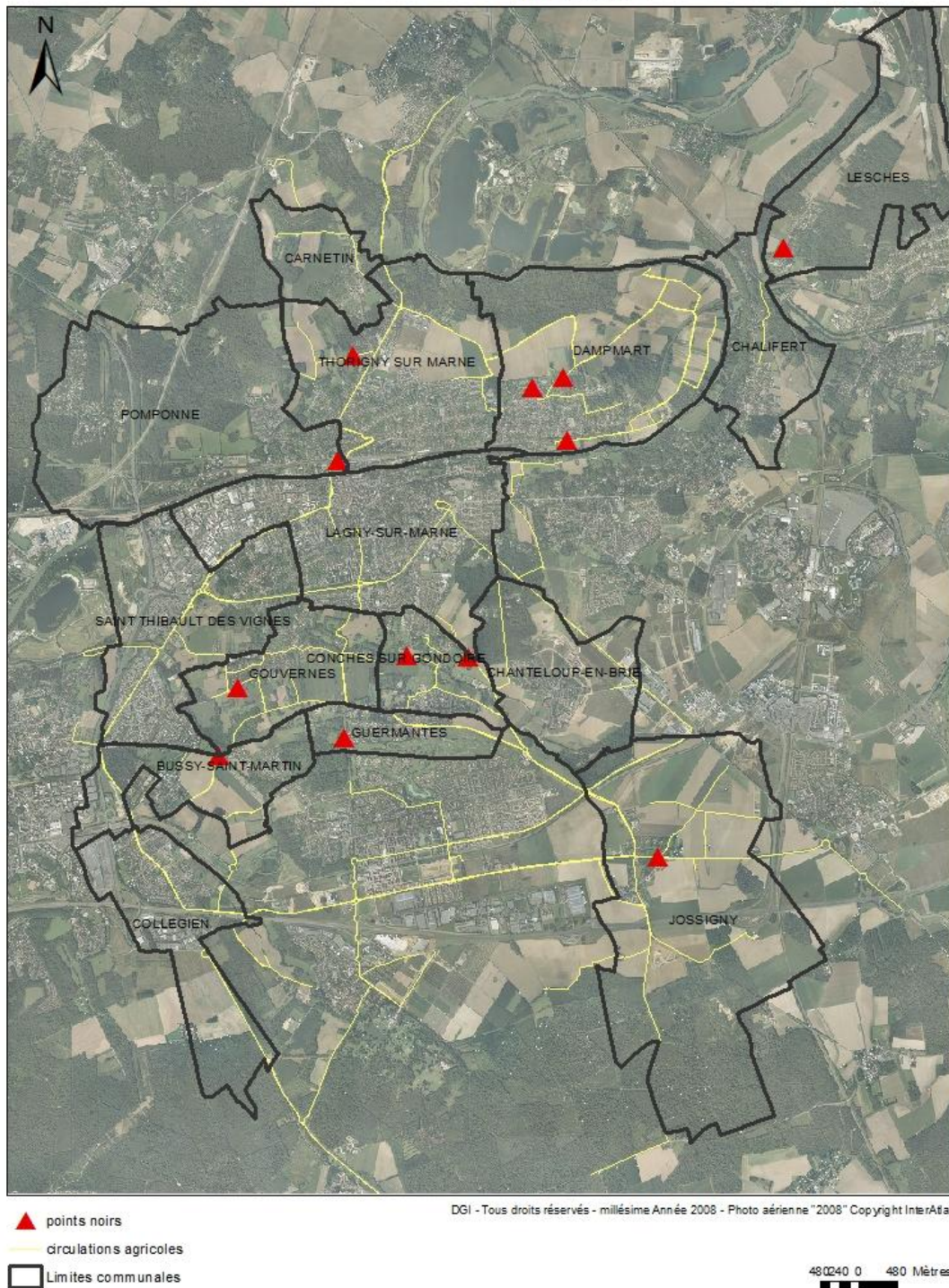


DGI - Tous droits réservés - millésime Année 2008 - Photo aérienne "2008" Copyright InterAtlas

Le territoire est bien desservi cependant il est nécessaire pour les engins agricoles d'emprunter des routes parfois fortement fréquentées, axe de connexion entre le nord et le sud du territoire.

Des routes peu entretenues (nids de poule) sont également un frein à la circulation agricole tout comme les aménagements gênants (terre plein central, etc.). Ce sont des points noirs pour les agriculteurs.

Ces derniers ont été identifiés lors des entretiens avec les exploitants formalisés sur la carte ci-dessous.



Face à ces contraintes, les agriculteurs ont adapté leurs pratiques :

- changement des horaires et de l'organisation du travail
- changement de rotation
- adaptation du matériel
- changement des itinéraires

Faciliter les circulations reste un axe de travail complexe, compte tenu de la situation périurbaine voire urbaine dans certains secteurs. D'autant plus qu'il s'agit d'une contrainte quotidienne tant pour les exploitants que pour leurs partenaires économiques de ces derniers.

5.2. Les dépôts sauvages et l'accès aux parcelles

Les exploitants agricoles du territoire souffrent également de dépôts sauvages sur le territoire. Ces derniers rendent difficiles l'accès aux parcelles agricoles pour les exploitants et peuvent également provoquer des pertes de récoltes.

Marne et Gondoire ne peut cependant pas répondre à ces problèmes lorsque les dépôts ne sont pas situés sur des chemins ruraux gérés par la collectivité. C'est pourquoi, en 2010, Marne et Gondoire ne dénombre que peu d'interventions dans ce domaine.

5.3. Dégâts de gibiers

La situation géographique du territoire, entouré de forêts et de boisement rend également difficile l'activité agricole.

En dehors de l'entretien de ces boisements situés en limite de parcelles voire parfois au centre de celles-ci (éléments paysagers), des animaux sauvages tels que le lapin de garenne et les sangliers provoquent de véritables dégâts sur les cultures et constituent une perte de rendement pour l'agriculteur. C'est pourquoi les exploitants agricoles décident d'adapter leur culture (blé au lieu de maïs) ou de mettre en place une culture de printemps après un dégât hivernal ce qui constitue une perte financière pour les agriculteurs.

Face à cette contrainte naturelle, aucune solution ne peut être proposée en amont par la collectivité. Marne et Gondoire, une fois informée par l'agriculteur de cette perte de rendement, peut toutefois être l'intermédiaire lorsque le propriétaire de la parcelle est une personne publique afin que celle-ci intervienne.

ACTIONS ET PERSPECTIVES

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a affirmé sa volonté de préserver l'agriculture de son territoire. Celle-ci s'est notamment traduite par des actions sur les circulations agricoles, la valorisation des produits agricoles et plus particulièrement la mise en place d'un service agriculture en 2010.

1. ACTIONS : SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

La préservation des espaces agricoles du territoire nécessite des actions en profondeur qui s'expriment sur la durée. C'est le cas notamment d'une sécurisation du foncier agricole tant par la mise en place d'outils de protection que par un travail sur le parcellaire particulièrement morcelé dans certains secteurs.

Pour autant, des actions plus ponctuelles doivent également être mises en œuvre pour faire vivre l'agriculture du territoire: c'est notamment le cas des problématiques d'accès aux parcelles et de circulations agricoles.

Enfin, de façon plus globale Marne et Gondoire doit continuer sa démarche de sensibilisation du monde urbain à l'existence du rural afin d'assurer la visibilité des agriculteurs et de l'agriculture sur le territoire.

1.1. Le Foncier

1.1.1. Les outils de protection

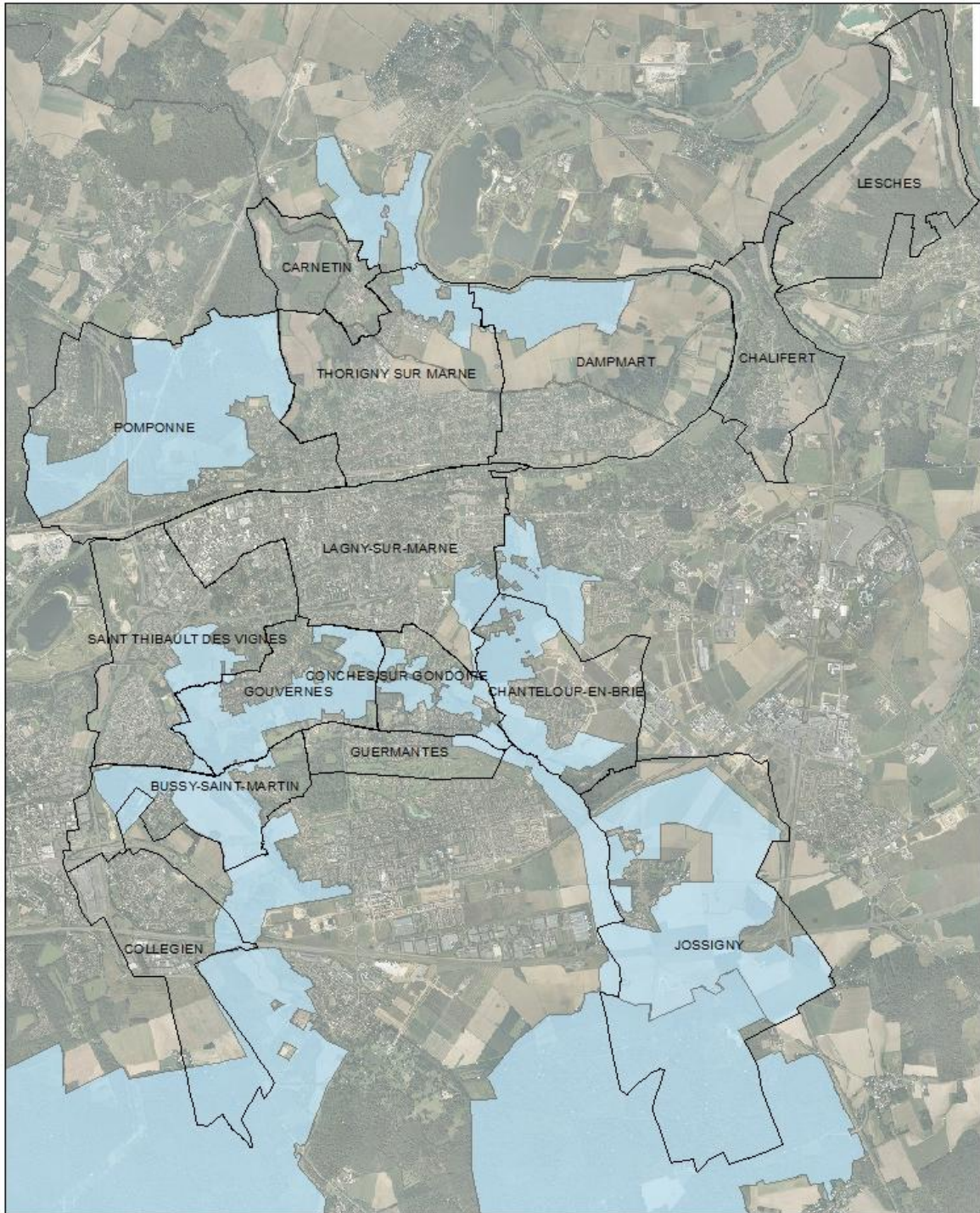
Des outils assurant la protection des espaces agricoles existent sur le territoire de Marne et Gondoire. C'est le cas des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV). Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV puis par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Au sein de ce périmètre, l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels et agricoles.

Ils concernent des secteurs forestiers, agricoles ou importants pour la biodiversité et la fonctionnalité des territoires de la ceinture verte et répondent à des problématiques telles que l'ouverture des sites au public, le maintien de l'agriculture périurbaine ou la préservation d'espaces d'intérêt naturel majeur.



Quatre PRIF sont présents sur l'ensemble du territoire de la CAMG : les Forêts régionales de Ferrières et des Vallières, le Domaine régional de Pomponne, l'aqueduc de la Dhuis et les Vallées de la Brosse et de la Gondoire (délibération n°2002/029 en date du 25 mars 2002, délibération n°2008-092 du 24 novembre 2008, délibération n°2009/060 du 19 octobre 2009).

Un PRIF supplémentaire « Boucles des Vallières » est actuellement en réflexion sur le territoire (délibération n°2006/027 du 27 mars 2006)

Les PRIF créés sur le territoire de Marne et Gondoire



Légende

-  Limites communales
-  Les PRIF de l'AEV

DGI - Tous droits réservés - millésime Janvier 2010 - Photo aérienne "2008" Copyright InterAtlas

1:60 000

Cet outil de protection n'est cependant ni réglementaire ni contraignant. C'est la raison pour laquelle, Marne et Gondoire, l'AEV et le Conseil Général ont lancé une étude pour mettre en place un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbain (PPEANP), outil qui offre à Marne et Gondoire un véritable projet agricole pour le territoire. L'étude est actuellement en cours.

1.1.2. Les conventions avec la SAFER

La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire est signataire, depuis 2003, d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER.

Ce dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles, se traduisant par la transmission par la SAFER des informations relatives aux projets de vente portant sur ces espaces à la Communauté d'agglomération. Les informations transmises sont issues des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) adressées à la SAFER dans le cadre du droit de préemption dont cette dernière est titulaire sur les espaces agricoles et naturels. Ensuite, la SAFER peut intervenir par exercice de son droit de préemption à la demande de la Collectivité sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER et les objectifs qu'elle doit poursuivre (L143-2 du code rural). Ces objectifs sont l'installation ou le maintien des agriculteurs, l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations, la lutte contre la spéculation foncière, la réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement approuvés par l'Etat ou les collectivités locales et leurs établissements publics.

Depuis 2003, la SAFER a exercé à 58 reprises son droit de préemption sur le territoire de Marne et Gondoire. Ces préemptions ont entraîné 24 acquisitions de la part de la SAFER pour des motifs agricoles ou environnementaux. Le reste des dossiers ont abouti à des retraits de vente. Sur ce total, la CAMG a été retenue attributaire à 15 reprises. Elle a acheté à ce titre près de 9ha pour la protection des espaces agricoles et naturels. Le reste des acquisitions SAFER a été rétrocédé à des agriculteurs locaux ou racheté par l'AEV, également signataire d'une convention dans le cadre des PRIF.

Au total, la SAFER est intervenue en préemption sur plus de 23ha, protégeant ainsi ces espaces et leur assurant leur vocation agricole et naturelle.

Les communes ayant le plus bénéficié de ce dispositif sont Saint-Thibault des Vignes, Dampmart et Gouvernes. Ceci s'explique par les risques de mitage existant sur ces territoires.

Au cours de l'année 2010, la Direction de l'Environnement a traité 27 DIA. Pour 2 d'entre elles, la CAMG a soutenu le droit de préemption concernant deux parcelles. Marne et Gondoire a signé deux actes pour motif agricole sur la commune de Thorigny.

Dans la continuité de cette première convention, Marne et Gondoire a signé en 2010 une convention de concours technique avec la SAFER IDF pour l'installation des exploitants agricoles. Ainsi, la SAFER, sur demande de Marne et Gondoire peut mettre en place une procédure d'intermédiation locative. Ce dispositif assure à Marne et Gondoire une objectivité dans l'attribution des parcelles aux agriculteurs dont la collectivité est propriétaire. Il débute par une expertise des parcelles, la mise en place

d'un appel à candidature, une présentation de celles-ci en comité technique départemental et au conseil d'administration des SAFER et se conclut par la signature du bail. Dans le cadre de cette convention, Marne et Gondoire peut également solliciter la SAFER pour la recherche de porteur de projet lorsque les parcelles concernées permettent d'envisager une création ex-nihilo d'une nouvelle exploitation agricole.

1.2. Le parcellaire et les circulations agricoles

1.2.1. Regroupement parcellaire

La situation périurbaine du territoire contraint les exploitants agricoles à adapter leur travail sur des surfaces de plus en plus réduite. En effet, l'urbanisation s'est étendue de part et d'autre des exploitations agricoles ne laissant parfois que des surfaces résiduelles.

Ainsi, les exploitations agricoles de Marne et Gondoire se caractérisent par un parcellaire fortement morcelé et parfois enclavé. C'est le cas plus particulièrement au nord de la Marne sur le plateau de Dampmart. Le plateau agricole de Jossigny n'est pas touché par cette problématique puisque les agriculteurs y exploitent encore de grande unité parcellaire.

PERSPECTIVES

Afin d'accroître l'efficacité de l'agriculture sur le territoire, il semble indispensable de mettre en place un travail de regroupement de parcelles pour former des unités cohérentes. Cette action aurait plusieurs impacts :

- Assurer une surface de travail suffisante et cohérente pour intervenir avec du matériel adapté
- Permettre un accès aux parcelles enclavées
- Limiter les circulations agricoles sur des voies non adaptées

Cependant, une démarche de regroupement parcellaire ne peut être mise en place sans l'accord des propriétaires des terrains. Les agriculteurs sont en effet souvent locataires des parcelles qu'ils exploitent.

1.2.2. L'accessibilité aux parcelles

Au-delà d'une action pour limiter le morcellement des parcelles agricoles, Marne et Gondoire dispose d'autres moyens pour assurer aux agriculteurs un accès à leurs parcelles. Cet accès est souvent contraint par des dépôts sauvages et/ou des installations illégales.

C'est notamment la raison pour laquelle Marne et Gondoire a mis en place, sur les chemins ruraux communautaires des barrières pour contrôler l'accès. Près de 60 barrières ont été implantées sur le territoire et les clefs d'accès ont été remis aux agriculteurs concernés. Cette procédure sécurise l'outil de travail des agriculteurs en limitant l'accès.

Pour autant, depuis peu, des dépôts sauvages devant les barrières elles-mêmes ont été constatés. Dans ce cas précis, la CAMG, lorsqu'elle est compétente intervient pour les enlever et assurer aux agriculteurs un accès à leur parcelle.

PERSPECTIVES

Des panneaux de sensibilisation des usagers pour enjoindre à respecter la propreté des sites et ainsi stopper les dépôts sauvages seraient une première étape pour limiter les dépôts d'ordures.

1.3. Les circulations agricoles

Afin d'assurer les conditions de circulations agricoles optimales, il est essentiel pour Marne et Gondoire de continuer son action de sensibilisation des usagers de la route à la présence d'engins agricoles. Ainsi, après les premières implantations de panneaux « partageons la route » sur le secteur de Jossigny et de Bussy Saint Martin, une extension de la signalétique au nord du territoire est envisagée. Des difficultés de circulation (points noirs) ont d'ailleurs été constatées lors des entretiens avec les exploitants agricoles dans le cadre de l'étude sur le PPEANP.

Au-delà du travail sur les points noirs, Marne et Gondoire doit continuer à communiquer auprès des services techniques sur les aménagements gênants en amont de leur réalisation, la plaquette réalisée en 2008 est un support essentiel pour cela.

PERSPECTIVES

Enfin, lors d'échanges avec les agriculteurs, la prise en considération des contraintes de ces derniers lors d'interventions sur le terrain (dégagement de parcelles, bornage, intervention pour des barrières, pour des chemins ruraux) a été soulevée comme axe de travail à améliorer. Ainsi, une communication régulière vers ces derniers devra être mise en place.

1.4. Renforcer le lien rural/urbain par une communication active

Les exploitants agricoles sont conscients de l'évolution de leur activité vers le public et participent de ce fait à des événements qui leur permettent de communiquer sur leurs métiers.

Ainsi, une exploitation agricole est membre du réseau « ferme pédagogique » et accueille régulièrement des scolaires. La cueillette est membre du réseau chapeau de paille ce qui lui assure une visibilité au-delà du territoire de Marne et Gondoire.

Des événements sont organisés par l'office de Tourisme de Marne et Gondoire et par la chambre d'agriculture. Il s'agit notamment du marché rural et de la balade du goût. A cette occasion, deux à trois agriculteurs se mobilisent pour accueillir dans leur ferme la population.

En 2010, Marne et Gondoire n'a pas mis en place d'événement particulier avec la participation des agriculteurs. Cependant, la dynamique pour sensibiliser les habitants et le jeune public à la richesse agricole du territoire a été relancée au cours de l'année 2011.

1.4.1. La sensibilisation des habitants

La sensibilisation des habitants est un moyen pour construire un lien entre le « rural » et l'« urbain », souvent rompu par l'incompréhension du métier d'agriculteur. Les exploitants dont les parcelles sont localisées en limite de l'espace urbain (particulièrement le cas sur notre territoire) sont souvent confrontés à des plaintes des « urbains » notamment pour les odeurs et le bruit de l'activité agricole.

C'est pourquoi, Marne et Gondoire a mis en place une démarche de sensibilisation des habitants aux richesses agricoles et paysagère du territoire. En dehors de la communication par le site Internet et par le magazine intercommunale « couleurs » la CAMG propose des actions plus particulièrement à destination des habitants et souhaite conforter cette démarche dans les années à venir. Un travail conjoint avec les services de l'office de Tourisme de Marne et Gondoire est nécessaire pour assurer une coordination des actions dans ce domaine.

Ainsi, l'identification et la valorisation des points de vente directe de produits agricoles a été un axe de travail pour Marne et Gondoire. Le logo « fermes de Marne et Gondoire » a vu le jour au cours de l'année 2010

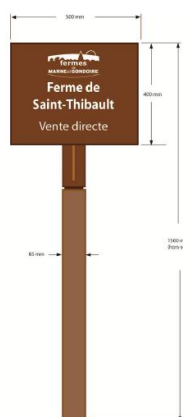


Et a été décliné en différents éléments :

- Un prospectus référençant les fermes proposant des produits agricoles. Quatre points de vente sont concernés à ce jour, la ferme Saint-Thibault, la cueillette du Plessis, la ferme de Courberonne et la ferme de la Marche. Le prospectus sera réédité et mis à jour régulièrement pour y intégrer les nouveaux agriculteurs concernés. Les Associations de Maintien pour l'Agriculture Paysanne (AMAP), 4 sur le territoire, sont également référencées dans ce document.



- Une signalétique dédiée spécifiquement aux points de vente de produits agricoles. Des panneaux de signalisation et d'indication ont été implantés sur le territoire pour les 4 fermes (sur Saint-Thibault des Vignes, Chanteloup, Jossigny et Dampmart) début 2011.



D'autres déclinaisons du **logo « ferme de Marne et Gondoire »** sont à prévoir. Cette démarche permet à Marne et Gondoire d'apporter son soutien aux circuits courts.

En matière de circulations agricoles, la **signalétique « partageons la route »** est apparu comme un moyen de communication auprès des usagers de la route (cf partie III, 1.1.2).

Depuis 2006, Marne et Gondoire offre la possibilité aux agriculteurs de fleurir les parcelles laissées en **jachères**. Cette opération, « jachères fleuries » est mise en place entre les exploitants agricole et la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Les agriculteurs sèment les graines, achetées par la CAMG, en avril ou en mai. Les premières fleurs apparaissent 50 à 60 jours après la levée, début juillet. De

son côté Marne et Gondoire prend en charge l'achat des graines et indemnise les exploitants pour la plantation et l'entretien de la jachère fleurie.

PERSPECTIVES

Compte tenu de l'importance de renforcer la cohésion entre l'urbain et le rural, un certain nombre de projets sont également en cours de réflexion pour une mise en place à partir de 2011.

Dans la continuité des **tours de plaine** mis en place en 2007, Marne et Gondoire souhaite rééditer l'opération en mai 2011 par une « journée découverte » de l'agriculture. Deux exploitants de Jossigny ouvriront leurs champs au public le temps d'une balade (environ 2 heures) pour faire découvrir leur métier. Pour clôturer cette sortie, une dégustation de produits locaux serait proposée aux participants.

En collaboration avec le service culturel de Marne et Gondoire, une **exposition de photographies** sur les bâtis agricoles sera organisée en septembre 2011 dans le cadre de la journée du patrimoine. Implantée dans le parc culturel de Rentilly, celle-ci devrait se prolonger durant un mois. Elle offrira au public un regard sur le patrimoine agricole du territoire.

Un projet de mise en place d'un **partenariat entre les restaurateurs** et les agriculteurs du territoire est en cours conjointement avec l'office de tourisme de Marne et Gondoire. Cette initiative vise à valoriser les produits agricoles des exploitants par le savoir faire des restaurateurs avec un « plat du terroir ». Une demi-douzaine de restaurateurs et 5 agriculteurs sont intéressés par la démarche. Celle-ci devrait se concrétiser pour la semaine du goût en octobre 2011.

Enfin, la Direction de l'Environnement prépare la mise en place d'un **sentier découverte** de l'activité agricole. La réalisation de panneaux d'informations sur les origines et les débouchés du blé, du colza, du maïs, de l'élevage et du maraîchage est en cours de réflexion pour l'année 2012. Des emplacements stratégiques seront proposés sur des sites remarquables tels que le plateau de Dampmart, la plaine de Jossigny, le long des aménagements de la Brosse et de la Gondoire.

1.4.2. La sensibilisation du jeune public

Le jeune public, plus particulièrement des scolaires, est également un axe de travail pour la CAMG jusqu'à présent peu développé.

PERSPECTIVES

Marne et Gondoire souhaite pour 2011 décliner l'événement « **journée découverte de l'agriculture** » en une sortie à destination des écoles de Marne et Gondoire. Cette balade d'environ 2h sera structurée autour d'un échange avec un agriculteur dans son champ, M. Guichard et se clôturera par une dégustation de produits locaux. Des contacts ont d'ores et déjà été pris pour organiser cette sortie avec les écoles du territoire (plus particulièrement les écoles Leclerc de Lagny sur Marne (CM2), des Cornouillers de Pomponne (CE2) et l'école des Saules de Collégien.

En cas de succès, l'opération serait renouvelée les années suivante et coordonnée avec les actions pédagogiques des environn'hôtes.

Accompagner la pédagogie en matière d'agriculture est une action à développer dans les prochaines années dans la politique agricole de Marne et Gondoire. La mise en place d'une **malle pédagogique** comme support pour les enseignants dans leur démarche de sensibilisation des enfants est en cours de réflexion pour l'année 2012. Ainsi, la thématique agricole pourrait être intégrée au projet pédagogique de l'établissement scolaire. Le projet de sentier de découverte de l'agriculture (cf 1.4.1) est aussi un support essentiel de communication vers le jeune public, en dehors de la scolarité.

1.4.3. La communication concernant les projets des agriculteurs

Dès sa création Marne et Gondoire s'est attachée à soutenir les agriculteurs dans leurs projets. Au-delà de la mise en place d'actions telles que la signalétique, ce soutien se traduit également par des actions de communication autour des projets des agriculteurs.

Afin de valoriser les producteurs locaux, une étude sur la valorisation des produits agricoles a été réalisée en 2009 et a abouti à un certain nombre de recommandations. De ces dernières est née la création du logo « ferme de Marne et Gondoire » qui par la suite a été décliné en plusieurs éléments : prospectus de communication, panneaux de signalisation (cf 1.4.1). Le soutien de Marne et Gondoire pour les circuits courts existants sur le territoire est essentiel tant pour le maintien de l'agriculture que pour le développement économique du secteur. Il semble intéressant de conforter cette dynamique vers laquelle s'engage les agriculteurs et de les aider dans leurs projets de développement de circuits courts (panier en gare, alimentation de cantines scolaires, réalisation d'étiquettes de prix avec le logo, etc.).

Marne et Gondoire accompagne également les agriculteurs dans leur projet d'installation. Le soutien de la collectivité pour le projet de cueillette de Monsieur Cozon s'est concrétisé par l'ouverture de son exploitation en juin 2010.

La publication de brèves dans les magazines locaux, dans le magazine « couleurs » et sur le site internet de la collectivité est un moyen de valorisation du travail des agriculteurs. M. Cozon, lors de l'ouverture a d'ailleurs été interviewé par le responsable de la communication de Marne et Gondoire qui lui a par la suite consacré

un article dans le magazine intercommunal. Cette promotion de la dynamique agricole grâce au service communication est un axe fort à conforter afin de valoriser l'agriculture du territoire.

PERSPECTIVES

Enfin Marne et Gondoire souhaite accompagner les agriculteurs dans la mise en place d'une **association** et d'une **charte de producteurs**. Ce projet est soutenu par certains agriculteurs, tandis que pour d'autres cette démarche est prématurée. La mise en place d'une association permettrait de rendre visible le groupement des agriculteurs du territoire et de leur assurer une cohérence dans leurs actions. Celle-ci conforterait une situation déjà bien ancrée de soutien entre les agriculteurs du territoire.

Un projet de charte des producteurs de Marne et Gondoire sera élaboré en 2011 et proposé aux agriculteurs réalisant de la vente directe de produits sur le territoire. Ce projet visera à identifier les produits issus des fermes de Marne et Gondoire avec des principes communs, à faire connaître le savoir-faire des agriculteurs du territoire et à garantir l'origine des produits aux consommateurs. Cette charte aura vocation à conforter les actions de Marne et Gondoire dans la valorisation des produits agricoles du territoire (cf 1.4.1). De celle-ci pourra naître des initiatives telles que le partenariat entre les agriculteurs et les restaurateurs dans l'élaboration d'un produit du terroir.

1.5. Les pratiques environnementales et le maintien des paysages

L'agriculture est souvent montrée du doigt comme un facteur de fragilisation de l'environnement. Cette image est toutefois souvent très limitative du métier d'agriculteur. Sur le territoire de Marne et Gondoire, la plupart des agriculteurs ont conscience de l'intérêt de préserver l'environnement, ce n'est pour autant pas toujours aussi facile. La plupart tente de limiter les traitements phytosanitaires ne serait-ce que pour des raisons financières : plus on traite plus le budget des produits phytosanitaires augmente.

De plus, Marne et Gondoire souhaite continuer de préserver la qualité paysagère de son territoire et plus particulièrement les cônes de vues (plateau de Dampmart, Vallée de la Brosse, Hameau de Montigny). Le maintien des espaces agricoles du territoire sont au cœur de cette démarche de préservation. Il est également nécessaire de réfléchir à l'aménagement des franges urbaines, interface entre l'espace rural et l'espace urbain souvent uniquement matérialisé par un grillage. Un traitement adapté de cet espace est nécessaire et sera fait en lien avec les orientations dégagées dans le SCoT en cours d'élaboration. L'objectif est d'assurer une interpénétration du rural dans l'urbain et non l'inverse. Des propositions seront dans ce sens apportées dans le programme d'action élaboré dans le cadre de l'étude sur le PPEANP.

2. LE PPEANP, VISIBILITE SUR L'AVENIR DES EXPLOITATIONS




Face aux contraintes du territoire, Marne et Gondoire, le Conseil général de Seine et Marne et l'AEV ont décidé de s'engager dans la mise en place d'un nouvel outil, créé par la loi Développement des Territoires Ruraux de 2005, le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PPEANP). Outre l'aspect de sécurisation

du foncier (délimitation d'un périmètre qui fige la destination agricole et naturelle des terres), le PPEANP est surtout un projet de territoire avec la mise en œuvre d'un programme d'actions. Le PPEANP est donc un outil de pérennisation de l'agriculture et offre aux agriculteurs une visibilité sur l'avenir des exploitations.

L'étude sur la mise en place du PPEANP sur le territoire a débuté en août 2010. L'étude s'organise autour de trois grandes phases sur une durée totale d'environ 3 ans :

- Tranche ferme : diagnostic sur l'opportunité de création d'un PPEANP, proposition de périmètre et élaboration des orientations du programme d'actions.
- Tranche conditionnelle 1 : création juridique du PPEANP par le Conseil général
- Tranche conditionnelle 2 : élaboration du programme d'actions détaillé

Actuellement, le prestataire réalise la tranche ferme. Il a réalisée au cours de la première phase de l'étude une analyse fonctionnelle des espaces ouverts d'après la méthodologie de l'IAU-IDF et la DRIAAF. A partir d'entretiens (agriculteurs, acteurs locaux), d'analyses de terrain et bibliographiques, le prestataire a dégagé pour chaque type d'espace (agricole, forestiers et naturels) leur fonctionnalité économique, sociale et environnementale. La fonctionnalité de chaque espace a été déterminée selon des critères préalablement établis afin de définir si l'espace a :

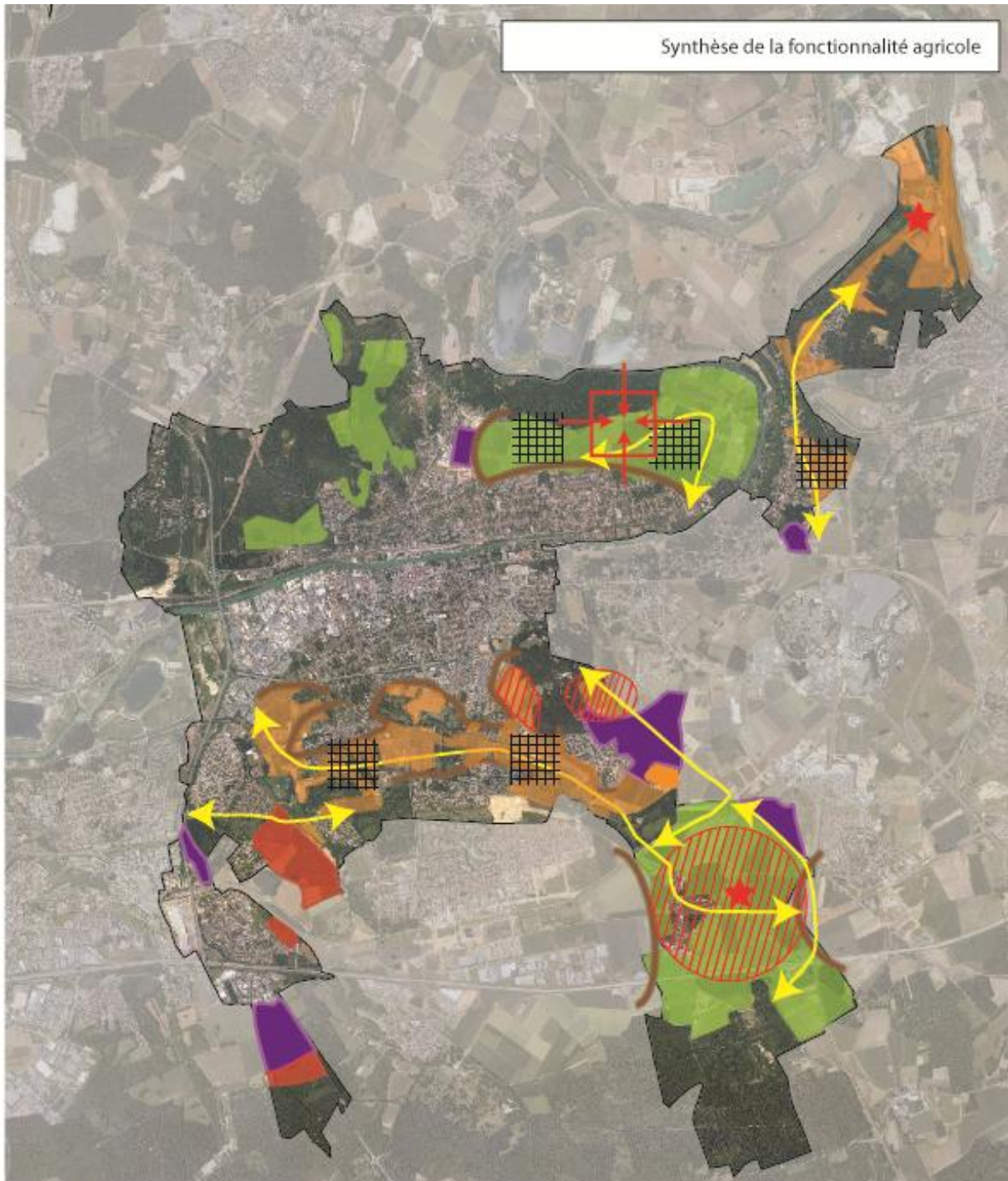
-  Fonctionnalité pérenne
-  Fonctionnalité fragilisée
-  Fonctionnalité menacée

Un espace dont la fonctionnalité est menacée ne signifie pas qu'il faut l'abandonner mais bien qu'il faudra développer une action appropriée pour restaurer sa fonctionnalité.

Le prestataire a également dégagé les menaces sur le fonctionnement des espaces ainsi que les enjeux pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité de ces espaces.

Ci-dessous les cartes de la synthèse de la fonctionnalité de chaque espaces (agricole, forestier et naturel)

Synthèse de la fonctionnalité agricole



Fonctionnement agricole

- Ensemble fonctionnel
- Ensemble relativement fonctionnel
- Ensemble non fonctionnel

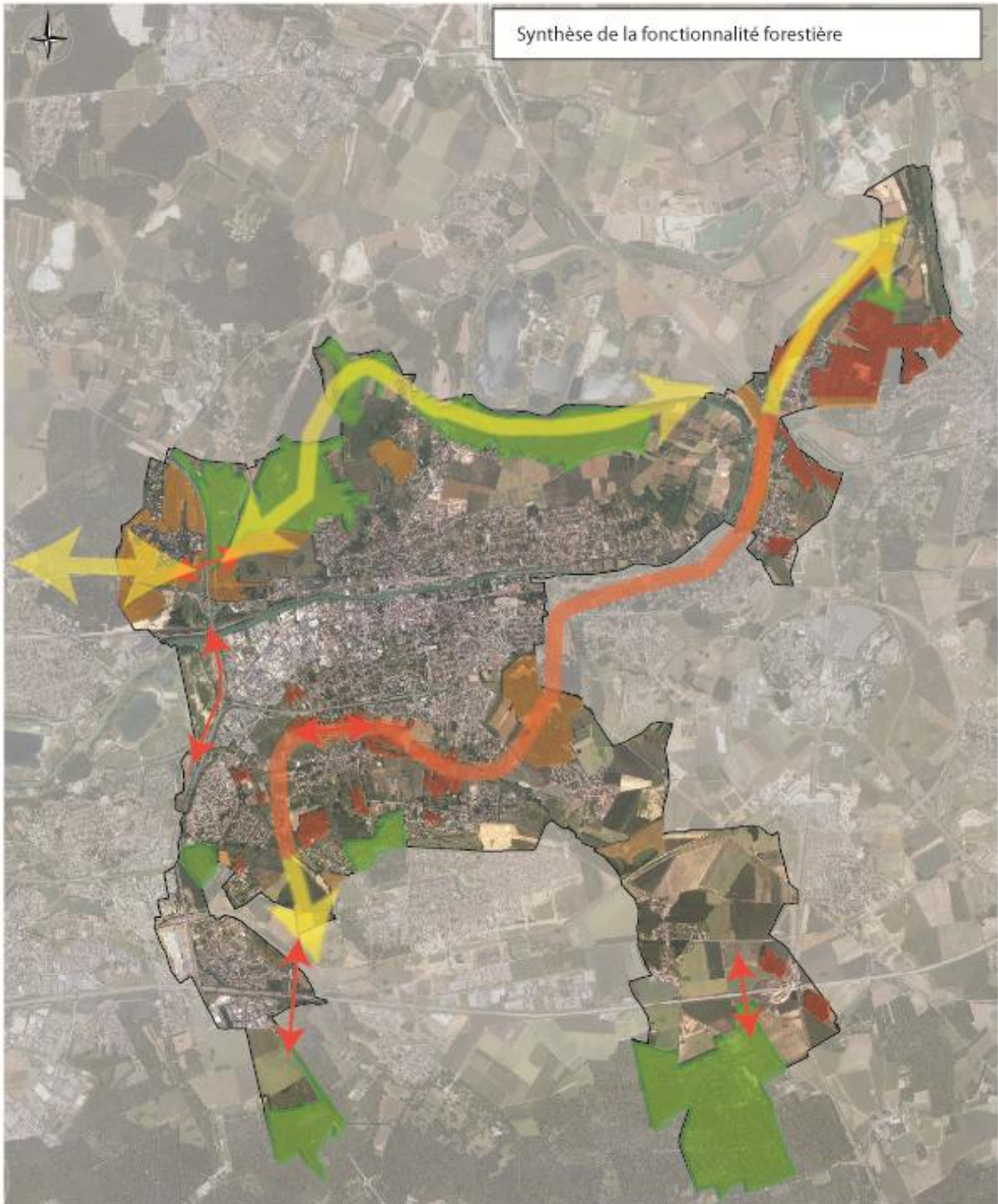
Menaces sur le fonctionnement

- Disparition des espaces agricoles à court terme
- Zone à proximité de projets urbains importants




Enjeux

- Circulations agricoles à protéger et à conforter
- Franges urbaines à contenir
- Lutter contre le morcellement parcellaire
- ★ Favoriser la reprise des exploitations
- ★ Travailler au regroupement d'îlots d'exploitation fonctionnels


Synthèse de la fonctionnalité forestière



Fonctionnement forestier

-  Ensemble fonctionnel
-  Ensemble relativement fonctionnel
-  Ensemble non fonctionnel

Menaces sur le fonctionnement

-  Continuités forestière fragmentée

Enjeux

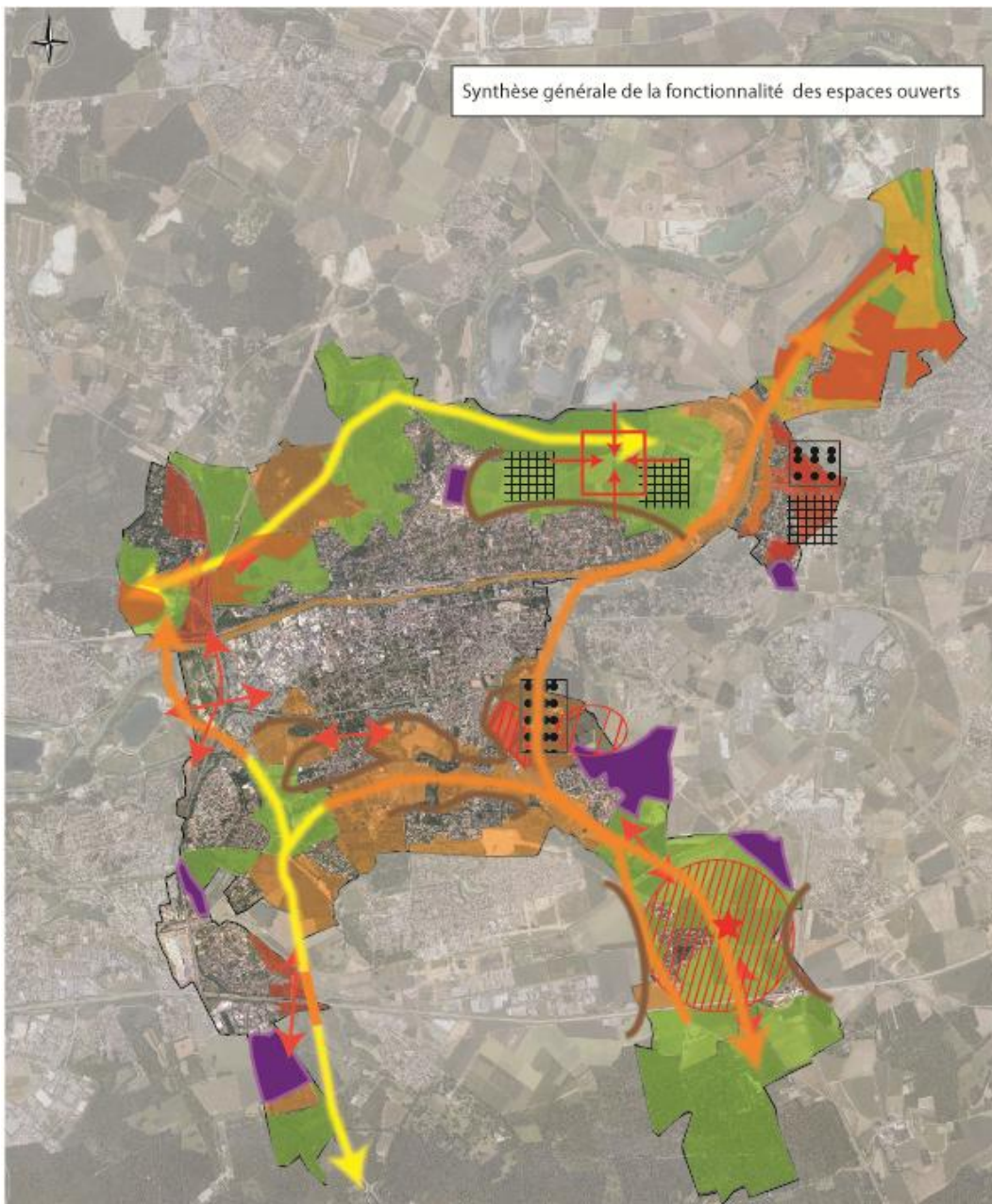
-  Corridors forestiers à conforter
-  Corridors forestiers à restaurer



Fonctionnement naturel	Menaces sur le fonctionnement	Enjeux
Ensemble fonctionnel	Disparition des espaces ouverts à court terme	Connectivités écologiques à préserver
Ensemble relativement fonctionnel	Zone à proximité de projets urbains importants	Connectivités écologiques à restaurer
Ensemble non fonctionnel	Zone soumise à un fort mitage de l'espace	Restaurer les milieux humides des bords de Marne
	Continuités écologiques fractionnées	

A partir de cette première analyse, le prestataire a conclu sur la fonctionnalité des espaces ouverts (regroupant espaces agricoles, naturels et forestiers) :

Synthèse générale de la fonctionnalité des espaces ouverts



Fonctionnement	Menaces sur le fonctionnement	Enjeux
Ensemble fonctionnel	Disparition des espaces ouverts à court terme	Connectivités écologiques à restaurer ou préserver
Ensemble relativement fonctionnel	Zone à proximité de projets urbains importants	Connectivités écologiques à restaurer
Ensemble non fonctionnel	Zone soumise à un fort mitage de l'espace	Restaurer les milieux humides des bords de Marne
	Continuités écologiques fractionnées	Franges urbaines à contenir
		Lutter contre le morcellement parcellaire
		Favoriser la reprise des exploitations
		Travailler au regroupement d'îlots d'exploitation fonctionnels

Le diagnostic a été validé début 2011 et l'opportunité de la mise en place d'un tel outil sur le territoire a été confirmée.

Au cours de l'année 2011, une proposition de périmètre de protection cohérent et les premières orientations du programme d'actions seront réalisées et proposées par le prestataire aux élus et partenaires en septembre 2011. Par la suite, le Conseil général entamera sa procédure de création juridique du PPEANP.

La création juridique du PPEANP sera le support pour assurer la protection des espaces ouverts du territoire grâce à la mise en œuvre du programme d'actions. Il constituera en effet la base de travail des chargés de mission Agriculture et Espaces Naturels. Chaque fiche « action » précisera les modalités de réalisation, les prescriptions à respecter, les dispositifs financiers éligibles ainsi que les partenaires techniques et propriétaires concernés. Ce programme d'actions sera mis en œuvre à partir de 2013 et visera à renforcer l'attractivité du territoire. Ces actions auront des impacts sur le développement environnemental, social et économique du territoire. Durant la réalisation de l'étude sur la mise en place du PPEANP, les équipes de la CAMG continueront leurs actions d'animation, de préservation et valorisation du territoire.

Conclusion

Face au développement de la ville Nouvelle de Marne la Vallée, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a dès sa création affirmé sa volonté de conserver son identité. Les actions entreprises au cours de ces années ont ainsi permis à Marne et Gondoire de maintenir les espaces agricoles et soutenir les exploitants sur son territoire.

Cependant, des limites se font ressentir et ont été dégagées lors d'échange avec les agriculteurs : il s'agit principalement de la visibilité des agriculteurs sur le foncier. En effet ces derniers souhaitent développer des projets, se diversifier mais cela n'est possible qu'avec une visibilité à moyen voire long terme sur le devenir des parcelles exploitées. Ainsi, la Communauté d'Agglomération a lancé la réalisation d'un projet global et structurant sur son territoire pour maintenir une activité économique rentable et pérenniser les espaces agricoles du territoire. C'est l'objectif du projet de mise en place d'un PPEANP, projet établi en concertation avec les acteurs locaux.

Bien plus qu'un périmètre de protection, cet outil permet à la CAMG d'envisager la réalisation d'un projet de territoire cohérent : pérenniser les espaces agricoles, conserver et valoriser la biodiversité de son territoire dans la cadre de la trame verte et bleue, assurer un cadre de vie attractif tant d'un point de vue économique que touristique sont les objectifs de ce projet ambitieux de Marne et Gondoire. C'est à ce titre que la candidature de Marne et Gondoire a été retenue par le FEADER dans le cadre de l'appel à projet « Acquisition de compétences, animation en vue d'une stratégie locale de développement », dispositif n°341 B du Programme de Développement Rural Hexagonal. Ce projet de territoire s'organise notamment par des actions d'animation et de valorisation de l'agriculture tant sur les circulations agricoles, la valorisation des produits agricoles, l'accessibilité aux parcelles agricoles et la sensibilisation des habitants et du jeune public.

Ce projet a pour ambition de coordonner les différentes actions d'ores et déjà engagées sur Marne et Gondoire (Cœur Urbain, PLH, SCoT, etc.) et d'impulser une nouvelle réflexion sur sa politique en matière d'espaces naturels et agricoles. Ambitieux et transversal, il est coordonné avec l'ensemble des services de la CAMG (service espaces naturels, service développement économique, service déplacement, etc.) et de l'office de Tourisme. Une coopération avec les partenaires du territoire (SIEP du secteur III de Marne-La-Vallée, Conseil général, Conseil régional, EPAMARNE, Chambre d'Agriculture, Agence des Espaces Verts, etc.) est également indispensable. Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Marne, Brosse et Gondoire » étant en cours d'élaboration, la coordination du projet avec cette étude est incontournable.

La CAMG est d'autre part consciente de la nécessité de développement de son territoire et le projet agricole du territoire est établi en coordination avec l'élaboration du SCoT Marne Brosse et Gondoire par le SIEP du secteur III de Marne la Vallée. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT a été débattu fin 2010. Il s'organise autour de quatre axes :

- Pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole : le projet de PPEANP est ainsi la mise en œuvre concrète sur le territoire de cet axe du PADD du SCoT

- Maîtriser une urbanisation active et solidaire
- Structurer une mobilité durable
- Affirmer l'image du territoire dans la dynamique régionale

Le Document d'orientations et d'Objectif du SCoT est en cours d'élaboration et traduit spatialement les objectifs du PADD. L'arrêt du SCoT est prévu pour début 2012 avec une enquête publique fin 2012.

Le projet de cœur urbain et l'élaboration du Programme Local d'Habitat traduisent bien la détermination de la CAMG de proposer un développement adapté à l'identité du territoire.

Enfin, Marne et Gondoire devra également tenir compte dans son développement et de l'éventuel élargissement du territoire à Bussy Saint Georges, Montévrain et Jablines au nord. Marne et Gondoire devra continuer de traiter l'interface entre le rural et l'urbain, notamment par un traitement des franges urbaines, espaces de transition entre les espaces agricoles et le milieu urbain, souvent mal voire pas traité. Les liens entre les urbains et les acteurs ruraux devront également être renforcés par des actions de communication et des événements afin d'assurer un cadre de vie agréable à ses habitants.

Bibliographie :

Agreste (statistique agricole) : Recensement agricole 2007

Agreste (statistique agricole) : Enquête structure 2007 - 2005 et 2000

Agreste – numéro 112 (septembre 2010) : indicateur des revenus régionaux

Agreste-Primeur numéro 263 (juin 2011) : indicateur du revenu des agriculteurs en 2010

Agreste-Primeur numéro 109 (septembre 2011) : Données Ile de France - Premières tendances recensement agricoles 2010

Agreste-Primeur numéro 110 (septembre 2011) : Données Seine et Marne - Premières tendances recensement agricoles 2010

Agreste-Primeur numéro 266 (septembre 2011) : Premières tendances recensement agricoles 2010

Agreste : les comptes prévisionnels par catégorie d'exploitations pour 2010

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : Panorama de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire – 2008

Commissariat Général du Développement Durable – numéro 75 (février 2011) : le point sur l'artificialisation des sols

CAMG : Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire – Diagnostic mars 2011

Conseil Général de Seine et Marne : Document cadre stratégique de la politique agricole départementale 2010-2014

Glossaire

Agriculture Raisonnée (AR) : Il s'agit d'une certification mise en place par le Ministère de l'Agriculture selon le décret du 25 avril 2002. Le référentiel Agriculture Raisonnée regroupe 98 exigences et recommandations. Ces exigences et recommandations (40% sont des mesures réglementaires et 60% des points de Bonnes Pratiques Agricoles) sont classées en trois grands chapitres :

- Gestion de l'exploitation
- transparence et traçabilité
- formation et compétences
- matériel et installations
- gestion des déchets produits sur l'exploitation
- érosion
- Productions végétales :
 - protection phytosanitaire (matériel, produits utilisés, protection de l'applicateur, raisonnement des traitements)
 - fertilisation (azote, stockage, effluents d'élevage, déchets organiques, fumure de fond)
 - irrigation
 - stockage des récoltes
- Productions animales :
 - Identification
 - suivi sanitaire
 - alimentation
 - environnement et accès à l'élevage
 - hygiène et bien-être des animaux (dont hygiène de la production laitière)

Bonnes Pratiques d'Élevage : Créée en 1999 par des agriculteurs, il s'agit d'une charte qui s'adresse à tous les éleveurs de bovins lait et viande. Chaque éleveur signataire s'engage à intégrer dans son métier des éléments essentiels comme la qualité sanitaire du cheptel, la traçabilité des interventions, le respect du bien-être animal et la préservation de l'environnement. Les principaux critères de la charte sont les suivants :

- Identification des animaux
- Qualification sanitaire du cheptel
- Traitements sanitaires
- Alimentation saine et maîtrisée
- Hygiène et production laitière
- Bien-être animal
- Environnement et accès à l'élevage

Droit à Paiement Unique (DPU) : La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC*) a introduit le principe du découplage des aides directes. A compter de 2006, année d'application de ce découplage en France, deux types d'aides seront en vigueur :

- Les aides couplées à la production
- Les aides découplées. Elles sont fondées sur un dispositif de Droit à Paiement Unique (DPU)

Le nombre de DPU et leur valeur sont établis pour chaque exploitation à partir des aides directes perçues au cours de la période 2000, 2001, 2002, dite période de référence.

Politique Agricole Commune (PAC) : La politique agricole commune (PAC) est la plus ancienne et la plus importante des politiques communes de l'UE (45 % du budget européen). Créée par le traité de Rome en 1957, elle a été mise en place en 1962. Ses objectifs sont :

- d'accroître la productivité de l'agriculture ;
- d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- de stabiliser les marchés ;
- de garantir la sécurité des approvisionnements ;
- d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs.
- les différentes réformes intervenues depuis 1962 ont ajoutés les principes de respect de l'environnement et de développement rural.

Surface Agricole Utile : Elle correspond à la superficie des exploitations affectée à la production végétale (à l'exclusion des surfaces d'estivage) et dont l'exploitant dispose toute l'année. Elle comprend :

- les Surfaces en Céréales et Oléo-Protéagineux (SCOP)
- les surfaces herbagères permanentes ou STH (Surfaces Toujours en Herbe)
- les surfaces de cultures pérennes
- les surfaces cultivées toute l'année sous abri
- les haies et bosquets qui ne font pas partie de la forêt